

**PEREGRINATIONS  
DES JUIFS ETRANGERS  
DANS LES ALPES-MARITIMES**

**Jean KLEINMANN**

« Dans les relations entre hommes, le pis qui puisse arriver à l'un est de se trouver à la discrétion de l'autre »<sup>1</sup>

Les Alpes-Maritimes sont depuis longtemps une région de transhumance. Notre thèse<sup>2</sup> sur les étrangers dans ce département se limite à l'époque contemporaine, essentiellement à la période qui suit le rattachement à la France, 1860, pour s'arrêter à une autre date charnière, août 1944, date de la libération de l'occupation allemande. Dans cette recherche, nous avons décrit la venue de presque toutes les nationalités, reprenant par le détail les dates et lieux de naissances, arrivées en France, professions exercées, et dans certains cas, leur évolution sociale après le mariage. Pour effectuer ce travail, nous avons utilisé le fichier des étrangers<sup>3</sup> de la Préfecture du département. Il comporte 47.863 fiches, avec chaque fois 19 renseignements à compléter, soit presque 1 million de données, exploitées grâce au programme informatique Acces 2000. Une grande partie de ces fiches concerne les Italiens avec 27.201 fiches, puis, dans l'ordre, les Russes, Arméniens, Anglais, les originaires des Balkans et de l'Europe centrale, les Suisses et les réfugiés venus par l'exode de 1940, Hollandais et Belges. La base de cette étude est la nationalité déclarée aux autorités de Police.

La lecture par unité de ces documents nous a permis de détecter une autre catégorie de personnes qui figurent sur ces fiches, non pas uniquement par leur nationalité, mais aussi par l'apposition d'une marque spécifique indiquant leur appartenance au judaïsme. Cette indication a été insérée à la suite des mesures antisémites prises par l'Etat de Vichy, une des premières dispositions publiées après l'Armistice de 1940. Un recensement<sup>4</sup> fut organisé en zone dite libre en novembre 1941, auquel tous les Juifs devaient se soumettre. Le fichier de la Préfecture contient 5.554 fiches avec l'indication d'un tampon **J**, ou **JUIF**, ou une inscription manuscrite avec la même mention, quelquefois répétée plusieurs fois sur le même document. Après la libération, on a tenté de faire disparaître ces mentions en les grattant. Ce chiffre concerne pour l'essentiel les Juifs habitant à Nice. Tous les Juifs ne se soumièrent pas à cette mesure, la Préfecture évalue leur présence à cette date à 15.000 personnes dans le département, d'autres estimations portent sur 25.000 personnes<sup>5</sup>. Ce dernier chiffre est une bonne appréciation, compte tenu de l'important afflux de Juifs arrivant dans cette région après l'occupation de la zone dite libre par les Allemands en novembre 1942, à l'exception de huit départements<sup>6</sup> occupés par les Italiens. Dans cette dernière zone, les Juifs sont protégés des Allemands, ce qui provoque le courroux des autorités vichyssoises.

Avant de décrire les différentes phases des événements dans notre département, un très bref rappel de la situation internationale de laquelle résultent les cataclysmes de la Deuxième Guerre mondiale, et les faits en rapport avec eux.

L'avènement de Hitler en 1933 est l'un des avatars du traité de Versailles de 1919. Dès le début de son avènement, une campagne de violences individuelles contre certains Juifs et des mesures de boycottage de leurs magasins fut organisée. La réprobation internationale eut pour effet de faire cesser ces actes. Le 10 mai 1933, trois mois et demi seulement après la prise du pouvoir par Hitler, crépitaient déjà les premiers d'autodafés devant l'Université Friedrich-Wilhelm de Berlin.

Création des camps de concentration, lois de Nuremberg le 15 septembre 1935 pour la protection du sang allemand, des dispositions sont prises pour déchoir les Juifs de la nationalité allemande, 1936, réoccupation de la Ruhr, alliance avec l'Italie, 14 mars 1938, annexion de l'Autriche, 29 septembre accords de Munich livrant une grande partie de la Tchécoslovaquie à l'Allemagne, 10-11 novembre 1938, Nuit de Cristal, saccage des magasins

<sup>1</sup> J.J. Rousseau, discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes.

<sup>2</sup> Soutenue le 4 avril 2003

<sup>3</sup> ADAM 475 W de 1 à 238

<sup>4</sup> Loi du 2 juin 1941, ADAM 616 W 225

<sup>5</sup> L. Poliakov, *Les conditions des Juifs en France sous l'occupation italienne*,

et J.L. Panicacci, dans *Les Juifs et la question juive dans les Alpes-Maritimes de 1939 à 1945*

<sup>6</sup> Alpes-Maritimes, Var, Haut et Basses Alpes, Isère, Drôme, Savoie, Haute-Savoie.

Juifs et incendies de synagogues. Le même année à la demande des autorités suisses, marquage des passeports des Juifs d'un **J**, afin de faciliter le refus de leur entrée en Suisse, adjonction sur les cartes d'identité des Juifs allemands et pays annexés du prénom *Israël* pour les hommes, et *Sarah* pour les femmes.

En septembre 1939, la Pologne est envahie, 10 mai 1940, offensive allemande en France, le 11 juillet Pétain reçoit les pleins pouvoirs qui conduit à l'armistice du 22 juillet à Rethondes. Le 22 juin 1941, l'Allemagne envahit la Russie, 7 décembre 1941, attaque de Pearl Harbor, l'Allemagne déclare la guerre aux Etats-Unis, 20 janvier 1942, conférence de Wannsee où la décision de la destruction systématique des Juifs est prise. Nous ne citons que les faits ayant un rapport direct avec le sort des Juifs pendant la guerre, chacune des dates citées a une influence qui concerne la France et notre région.

Comment une civilisation avancée du XXe siècle a pu arriver à cette discrimination ? A cette époque, évoquer le judaïsme signifie parler de l'antisémitisme. Il n'entre pas dans le cadre de cette étude d'étudier les causes et origines de l'antisémitisme. Disons brièvement qu'il est répandu dans tout l'occident chrétien à partir de saint Augustin, à des degrés divers, des intensités variables, qui vont d'une tolérance fragile et souvent humiliante à l'expulsion du pays avec la confiscation de leurs biens jusqu'au massacres pendant les croisades. Le point culminant a été l'expulsion des Juifs d'Espagne en 1492. En France, l'opinion des années trente est marquée par un courant antisémite fort<sup>7</sup>. L'inspecteur général de l'enseignement public, Jules Isaac publie après la guerre *L'enseignement du mépris* où les fondements mêmes de ce courant de pensée sont décrits, et Léon Poliakov publie le *Bréviaire de la Haine*. La Shoa est en partie construite sur ces bases. La synthèse de Raul Hilberg présente des différences notables entre les différents antisémitismes : « L'antisémitisme religieux dit : Vous n'avez pas le droit de vivre parmi nous si vous restez juif. L'antisémitisme politique dit : Vous n'avez pas le droit de vivre parmi nous. L'antisémitisme racial dit : Vous n'avez pas le droit de vivre<sup>8</sup> ». A quoi s'ajoutent d'autres formes d'antisémitisme, plus confuses dans l'expression : la judéophobie, puis après 1948, l'antisionisme, une des formes de l'antisémitisme actuel. Les différentes manifestations d'antisémitisme ont des originalités géographiques ; la forme religieuse se trouve dans presque tous les pays chrétiens d'Europe, la forme politique en France, en Angleterre et en Italie fasciste, les pogroms de Russie et de Pologne sont d'origine politique et économiques. La forme raciste, par sa volonté d'élimination totale de la race juive, ne se trouve qu'en Allemagne.

#### • La problématique de cette recherche

La particularité de cette démarche a été que, au début, il ne nous a pas été possible de savoir exactement ce que nous recherchions. Nous étions sensibles au sort des étrangers, étant nous même d'origine étrangère, et nous voulions en savoir davantage, peut-être confronter, vérifier nos souvenirs, et comparer notre propre sort à celui d'autres. C'était notre seule problématique. C'est au cours de nos investigations presque quotidiennes pendant trois ans aux Archives départementales des Alpes-Maritimes que nous avons pu commencer à nous poser des questions sur telle ou telle impression que nous avions. Ce n'était qu'à la fin de la lecture du dernier document recueilli que nous avons pu mettre cette quantité importante de renseignements les plus divers dans un certain ordre et tenter de vérifier si nos impressions, préjugés ou pressentiments étaient fondés. Globalement, nous avons recherché d'abord l'origine des immigrants, leurs dates d'arrivée en France, nous tenterons de connaître leurs activités, leurs âges, leurs motivations, et si possible leur devenir. L'illustration par des graphiques distincts pour chaque origine nous amènera peut-être à découvrir de nouveaux aspects de cette migration humaine. Le troisième chapitre de notre thèse a été consacré aux Juifs d'Allemagne, Pologne, Hongrie, Autriche, réfugiés juifs de Belgique et de Hollande, et les apatrides. Ces catégories d'étrangers ne peuvent être étudiées comme les précédentes sous l'aspect de la nationalité, mais uniquement sur celui de la judéité. C'est elle qui est la raison de leurs départs de leurs pays d'origine et de leurs persécutions. Nous nous pencherons particulièrement sur leurs cas, leurs différences. En effet, la grande masse de documents provenant de la préfecture, nous a permis peut-être de déterminer un point qui nous tient particulièrement à cœur : comparer le nombre de Juifs présents à Nice pendant la guerre avec le nombre de déportés non revenus des camps. D'après nos lectures sur ce sujet, il semblerait, que le pourcentage de Juifs arrêtés dans notre région pourrait être inférieur au pourcentage global français, et surtout être très différent de celui d'autres pays. La réponse à cette question permettra d'avoir une opinion plus précise sur le comportement de la population et de l'administration locale vis-à-vis des juifs pendant l'époque vichyssoise.

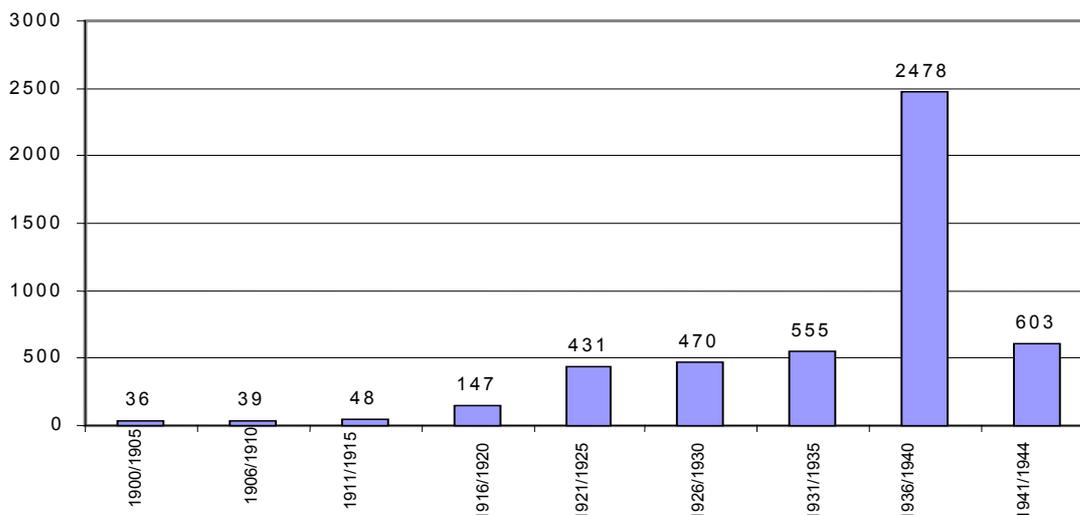
---

<sup>7</sup> Ralph Schor, *L'antisémitisme en France pendant les années trente*

<sup>8</sup> Raul Hilberg, *La destruction des Juifs d'Europe*, Fayard, page 16

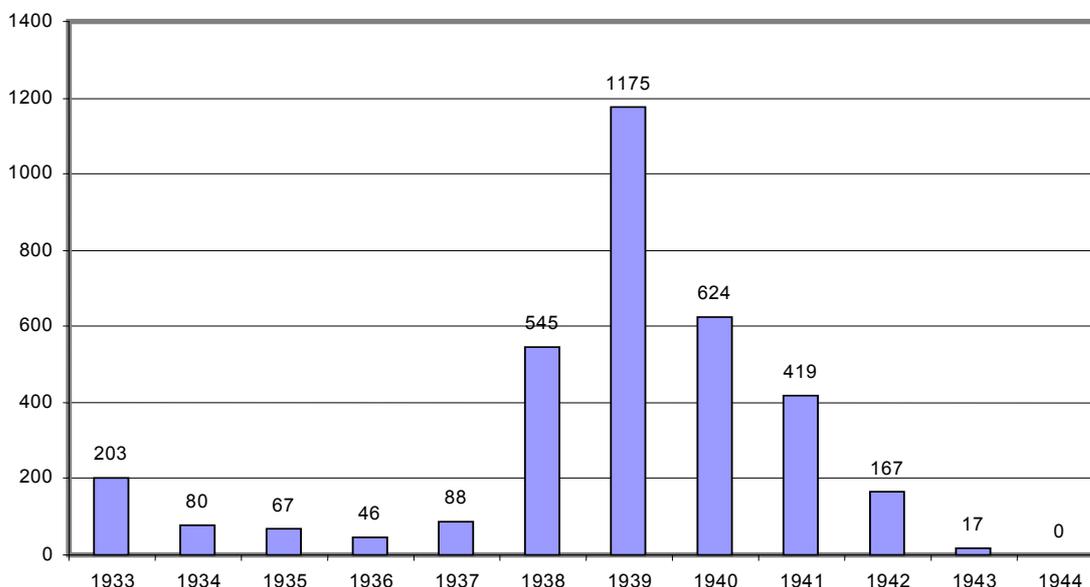
Nous allons maintenant décrire les pérégrinations des Juifs étrangers dans les Alpes-Maritimes, depuis leur arrivée massive en 1938 jusqu'à la Libération en 1944.

### Le mouvement d'ensemble de 1900 à 1944



Pour une meilleure compréhension des motifs de l'immigration, nous détaillerons ce tableau en trois périodes distinctes : de 1900 à 1918, période des pogroms dans l'Est de l'Europe ; de 1919 à 1932, années correspondant au mouvement général d'immigration en France ; de 1933 à 1944, période de la prise du pouvoir par Hitler, jusqu'à la libération de Nice ; dans l'ensemble, depuis le début du siècle, on remarque une augmentation régulière jusqu'aux années d'avant-guerre, puis un pic très marqué entre 1936 et 1940.

### De 1933 à 1944, les conséquences des poursuites raciales en Europe



L'éveil de la conscience des dangers, pour les plus clairvoyants des Juifs en 1933, année d'arrivée d'Hitler au pouvoir, la plupart des intellectuels ou des personnalités politiques, n'a eu lieu que très tardivement, après 1938. Ces arrivants ne sont pas des émigrés, mais des exilés chassés définitivement de leurs lieux de naissance, leurs foyers, ce qu'ils croyaient être leur patrie. 1938 est l'année de l'*Anschluss* de l'Autriche, de la conférence de

Munich, de la nuit de Cristal, puis l'annexion d'une partie de la Tchécoslovaquie<sup>9</sup>. La déclaration de guerre<sup>10</sup> et la défaite française<sup>11</sup> conduisent les Juifs en grand nombre dans notre ville. Cependant à partir de 1942, la progression de Juifs inscrits comme tels à Nice diminue fortement. Il est vrai que le passage par l'Italie n'est plus possible du fait de la fermeture de la frontière, passer la ligne de démarcation est de plus en plus difficile, car les contrôles des voyageurs en train par les autorités françaises sont renforcés. Or, on sait qu'à partir de novembre 1942, l'afflux de réfugiés juifs à Nice est considérable, venant surtout des départements occupés par les Allemands de l'ancienne zone dite libre. La réputation de bienveillance des Italiens envers les Juifs est connue dès cette époque. On se demande si ces occupants sont moins exigeants dans l'accomplissement de cette démarche, ou si les autorités locales françaises, après les rafles de juillet 1942, ont changé d'attitude ? Par ailleurs, l'inscription sur le fichier des étrangers de la Préfecture de Nice est faite essentiellement en 1941, sous le gouvernement de Vichy, répertoriant les arrivées des années antérieures. Seules 187 fiches sont établies après 1942.

Quoi qu'il en soit, le nombre des Israélites étrangers inscrits comme tels par la Préfecture est inférieur à la réalité, et ce d'autant plus qu'un certain nombre de Juifs s'est abstenu volontairement d'accomplir cette démarche.

### • Les pays de naissance et les nationalités

Les indications qui suivent concernent l'ensemble des Juifs arrivés à Nice de 1900 à 1944. 54 pays de naissance différents, pour la grande majorité d'Europe centrale ou orientale, attestent de la grande mobilité, forcée le plus souvent, des juifs, ashkénazes<sup>12</sup> pour la plupart. Nous relevons ici uniquement les provenances le plus souvent constatées, ils représentent 5081 personnes pour les pays de naissance, et 5118 pour les nationalités. Toutes les personnes nées dans un pays ne portent pas forcément sa nationalité, l'inverse se produit aussi. Le tableau suivant réunit les deux notions de lieu de naissance et de nationalité.

NATIONALITE	NOMBRE	JUIFS	%	NES EN	JUIFS	%
PAYS	Nationalité	dont		Pays de naissance	dont	
ALLEMAGNE	1 6	731	44,01%	1 97	912	46,30%
ANGLAISE	1513	31	0,02%	899	23	0,03%
AUTRICHE	1 5	819	52,10%	1 47	645	43,60%
BELGIQUE	1 6	189	11,50%	1 48	157	10,60%
ESPAGNE	690	41	0,06%	555	9	0,02%
GRECE	400	117	29,30%	378	160	42,30%
HOLLANDE	858	152	17,70%	590	114	19,30%
HONGRIE	404	115	28,50%	454	162	35,70%
POLOGNE	3 1	1 7	55,30%	3 22	1777	55,10%
ROUMANIE	598	244	40,80%	628	277	44,10%
RUSSE	2 4	391	16,30%	2543	389	15,30%
SUISSE	1 2	15	0,01%	1 07	24	2,20%
TCHECOSLOVAQUIE	954	256	26,80%	766	191	24,90%
TURQUIE	555	268	48,30%	1425	328	23,10%
<b>TOTAL</b>	<b>17 631</b>	<b>5 0</b>	<b>28,90%</b>	<b>17 472</b>	<b>5168</b>	<b>29,60%</b>

<sup>9</sup> Anschluss 15 mars, Munich 29 septembre, Nuit de Cristal 9-10 novembre 1938, Tchécoslovaquie 15 mars 1939.

<sup>10</sup> 2 septembre 1939

<sup>11</sup> Armistice (signature) le 22 juillet 1940

<sup>12</sup> Désigne l'ensemble ethnique du judaïsme européen non ibérique. Définition du *Dictionnaire encyclopédique du Judaïsme*, Cerf, Paris, 1993, page 1163.

Les origines géographiques très diversifiées caractérisent l'ensemble de cette catégorie d'arrivants ; ils viennent principalement d'Europe Centrale ou Orientale, de Russie et de Pologne où se déroulent les pogroms de 1905 ; à cela s'ajoutent la misère économique, et l'hostilité des administrations, bref, l'ambiance générale défavorable à un épanouissement satisfaisant. Les professions exercées diffèrent fondamentalement des autres immigrants; on ne voit pratiquement pas d'activités agricoles ou du bâtiment, mais des professions indépendantes, commerciales, artisanales ou libérales. Cette orientation professionnelle est la conséquence du passé, où toute possession de terre leur était interdite par la législation reprise sur le modèle ecclésiastique ancien. De plus, les émigrants arrivés après 1936 n'obtenaient presque jamais le droit d'occuper un emploi salarié. Il en découle que seule une classe sociale relativement aisée avant la fuite, ou ayant des relations familiales dans le pays d'accueil, pouvait subsister. L'âge moyen des immigrants est aussi différent. Ce ne sont plus, comme pour les Italiens, des jeunes venant en éclaireur ou comme travailleur saisonnier, pour retourner ensuite dans leur famille. L'émigrant Juif « standard » a plus de 30 ans, vient définitivement en France dès le premier voyage, sans espoir de retour. Les personnes âgées sont aussi plus nombreuses, ce qui incite à penser que l'émigration est familiale.

Dès le rattachement de l'Autriche à l'Allemagne et l'occupation de la Tchécoslovaquie, de nombreux Juifs fuient ces pays. Ils passent par l'Italie, qui ne les refole pas, puis prend des mesures anti-juives en 1938. Les étrangers doivent quitter le pays. Les autorités italiennes « *aident* » à passer la frontière française clandestinement. Les autorités françaises ont ordre de les refouler, ceux qui sont arrêtés après un passage réussi, souvent par la mer, sont incarcérés et passés en jugement correctionnel pour franchissement clandestin de la frontière. La majorité écope de trois mois de prison, puis est libérée.

#### • L'accueil des juifs immigrants à Nice

A Nice, un comité de secours est mis en place avec l'arrivée plus massive de réfugiés venant d'Italie. Il s'occupe de près de 1 460 personnes. « Il versait une allocation de logement et prenait en charge la légalisation du séjour, soit 150 Francs pour le visa et 400 Francs pour le récépissé de carte d'identité. »<sup>13</sup> Le C.A.R. (Comité d'aide aux réfugiés) installe dans les locaux de M. J. Babani, rue Deloye, un réfectoire qui sert 250 repas journaliers en mars 1939, et 800 en juillet<sup>14</sup>. La Police niçoise a des craintes devant la présence possible parmi les réfugiés, « D'agitateurs, d'espions et de saboteurs, (...) que l'oisiveté, la pauvreté et la promiscuité dans lesquelles vivaient les Juifs les exposaient aux tentations et à la délinquance »<sup>15</sup>. Les fonctionnaires qui appliquent les dispositions gouvernementales avec modération, sont sanctionnés<sup>16</sup>. Ralph Schor conclut ainsi son étude : « La France perdait tout le bénéfice moral de la politique qu'elle pratiquait : sa bienveillance était forcée et les réfugiés extorquaient en quelque sorte leur salut ». La suspicion envers les Juifs, qui pour la plupart parlaient allemand, devient encore plus grande lors de la signature du Pacte Germano-soviétique en août 1939.

#### • Recensement des Juifs<sup>17</sup>

L'Amiral Darlan crée le Commissariat Général aux affaires Juives et propose le poste de Commissaire à Xavier Vallat qui l'accepte. Celui-ci précise : « J'ai plus de compétence [que pour un autre poste] pour m'occuper de ce problème sur lequel je me suis penché depuis

<sup>13</sup> Ralph Schor, *L'arrivée des Juifs d'Italie dans les Alpes Maritimes 1938 – 1940*, pages 104 et 107

<sup>14</sup> J.L.Panicacci, Les Juifs et la question juive dans les Alpes Maritimes de 1939 à 1945 dans *Recherches régionales* n° 4, 1983, page 241

<sup>15</sup> *Ouvr. cité* page 110

<sup>16</sup> *Ouvr. cité*, page 110

<sup>17</sup> ADAM 616 W 225

longtemps ».<sup>18</sup> Devant la réticence de milieux catholiques sur l'application d'un programme antisémite, il rétorque : « L'antisémitisme s'enracine dans l'Histoire de la Papauté, (...) de 1221 à 1755 vingt neuf Papes ont promulgué cinquante sept bulles ayant trait aux questions juives <sup>19</sup> ». La loi du 2 juin 1941 publie le second statut des Juifs qui impose entre autre le recensement de tous les Israélites en zone dite libre. Cette mesure prescrit la déclaration d'identité de toute la famille, ascendance comprise, l'appartenance religieuse, l'activité professionnelle, la fortune.<sup>20</sup> Dès le 25 juin, le préfet demande aux maires de lui fournir « une liste préalable de tous les Juifs ou réputés juifs de votre commune, ces listes devront être établies secrètement, [afin] de permettre un premier contrôle des déclarations ultérieures. ».

#### • Aryanisations, spoliations<sup>21</sup>

La base juridique de cette opération est la loi du 22 juillet 1941 relative aux « entreprises, biens et valeurs appartenant aux Juifs<sup>22</sup> ». Un décret du 21 novembre 1941 étend ces dispositions à l'Algérie. Nous en citons l'article 1 : « En vue d'éliminer toute influence juive dans l'économie (...) [le préfet] peut nommer un administrateur provisoire à toute entreprise industrielle, commerciale, immobilière ou artisanale, tout immeuble, droit immobilier ou droit au bail quelconque. Tout bien meuble, valeur mobilière ou droit mobilier quelconque lorsque ceux-ci à qui ils appartiennent, ou qui les dirigent, ou certains d'entre eux, sont Juifs ». La grande majorité des Juifs arrivés dans notre région après 1938 n'entraient pas dans cette définition, ne possédant, au mieux, que des biens mobiliers.<sup>23</sup> Notons que les administrateurs nommés pour « gérer » ces biens ont souvent agi avec beaucoup d'ardeur. Après la guerre, les survivants avaient de grandes difficultés pour récupérer leur bien.

#### • Les assignations à Résidence

La loi sur les ressortissants étrangers de race juive est publiée le 18 octobre 1940, page 5324 du Journal Officiel. Elle prévoit que « les ressortissants étrangers de race juive pourront, désormais, être internés dans des camps spéciaux par décision du préfet du département de leur résidence et pourront se voir assigner une résidence forcée.

**Lieux d'assignations dans les Alpes-Maritimes**

LIEU	INSCRITS AVEC J	INSCRITS SANS J	NON INSCRITS	TOTAL
Bar-sur-Loup	3	1	1	5
Colmars	9	17	51	77
Guillaumes	4	6	6	16
Lantosque	3	2	8	13
Levens	3	6	9	18
Peymeinade	1	1	9	11
Puget-Théniers	4	10	21	35
Roquebrune	7	3	41	51

<sup>18</sup> Laurent Joly, *Xavier Vallat du nationalisme chrétien à l'antisémitisme d'Etat*, Grasset, 2001, p.214

<sup>19</sup> AML fonds Vallat, 21 i 45, in *Xavier Vallat, ouvr. cité*, page 259

<sup>20</sup> 102.244 Juifs sont recensés en zone libre, selon Renée Poznansky, *Les Juifs pendant la seconde guerre mondiale*, Hachette 1997, page 134.

<sup>21</sup> Voir ADAM 140W 1 à 3, ( Restitutions de leurs biens aux victimes des lois et mesures se spoliations, 1944-1949).

<sup>22</sup> ADAM 616 W 225

<sup>23</sup> Une étude approfondie de ce sujet a été publiée par Philippe Verheyde, sous le titre : *Les mauvais comptes de Vichy*, publiée par les éditions Perron, en 1999

Roquesteron	3	1	2	6
Seranon	4	2	13	19
Sospel	7	4	41	52
Saint-Auban	1	1	6	8
Saint-Etienne-de-Tinée	3	1	11	15
Saint-Martin-Vésubie	3	3	25	31
Thorenc	3	5	10	18
Valdeblore	3	1	10	14
Villars-sur-Var	1	3	6	10
TOTAL	62	67	270	399

Ces chiffres proviennent des documents trouvés aux Archives départementales des Alpes-Maritimes, sans pouvoir tenir compte d'éventuelles autres sources dont nous n'avons pas eu connaissance.

De ce tableau, il ressort que sur 399 personnes assignées à résidence figurant dans cet état, 129 sont inscrites sur le fichier de la Préfecture. La différence, soit 270 personnes, provient de réfugiés ayant leur domicile dans le département, hors de Nice. Elle peut aussi provenir de Juifs habitant dans ces localités sans y avoir été assignés. Environ la moitié des personnes inscrites à Nice et assignées à résidence, ont un **J** sur leur fiche de Préfecture. Cette constatation démontre que la Préfecture disposait d'autres fichiers, soit à Nice, soit dans d'autres villes du département.

Pourquoi un certain nombre de Juifs sont assignés à résidence, d'autres continuent à habiter dans des hôtels à Nice, d'autres encore sont envoyés dans les camps français ? Il nous semble, sans pouvoir en apporter la preuve, que les moyens d'existence ont joué un rôle. Ce sont essentiellement les personnes sans moyens qui sont envoyées dans les camps, les motifs invoqués sont souvent « sans moyens d'existence, trafics divers ou indigents ».

Il reste à comprendre comment les Juifs assignés à résidence ou habitant individuellement à Nice ont pu subvenir à leurs besoins, payer les hôtels ou les loyers d'appartement ? Rappelons que dès le début de la crise, il leur est très difficile d'obtenir l'autorisation de travailler en France, et qu'à partir de l'avènement d'Hitler, les lois allemandes, tout en désirant « se débarrasser des Juifs », instituent une taxe dite de fuite<sup>24</sup> qui les autorise à emporter uniquement la contre-valeur de 10 \$ par personne. Les œuvres de bienfaisance juives ont certainement contribué à aider les plus nécessiteux, mais d'autres ont probablement été obligés de « se débrouiller » avec des moyens illégaux, ce qui explique les qualifications de « trafics » divers.

#### • Les Juifs à Saint-Martin-Vésubie<sup>25</sup>

Parmi toutes les localités de la région, Saint-Martin-Vésubie a été depuis longtemps un lieu de villégiature connu. De ce fait, ce village possédait un grand nombre de résidences et d'hôtels. Pour cette raison, ce village a été choisi comme centre d'assignation à résidence pour les Juifs du département.

L'épopée de ces Juifs a été décrite par M. Alberto Cavaglion, mais aussi par de nombreux autres auteurs auxquels il se réfère tout au long de sa recherche. Une partie des Juifs est assignée à résidence par la Préfecture des Alpes-Maritimes dès 1941 dans ce village de montagne, une autre partie par les autorités italiennes lors de l'occupation de leur zone fin novembre 1942. Le transfert des assignés vers cette « Suisse niçoise » est organisé par l'UGIF<sup>26</sup> de Nice qui procède aux acheminements. Cette même structure pourvoit à la

<sup>24</sup> Journal officiel allemand (RGB1 699 pages 731-733)

<sup>25</sup> La liste complète se trouve dans la thèse de Michèle Schlanger-Merowka, *Lieux de mémoire* ; Nice 2001, page 178, ou pages 117 et suivantes de M. Cavaglion

<sup>26</sup> UGIF Union générale des Juifs de France

subsistance matérielle, spirituelle et culturelle des personnes déplacées.<sup>27</sup> La présence de ces nouveaux habitants dans ce village de montagne suscite quelques frictions avec la population locale, surtout du fait de la hausse des prix des denrées alimentaires.<sup>28</sup>

Cette recherche nous a conduit à relever les noms d'internés mentionnés dans l'ouvrage de M. Cavaglioni pour les incorporer dans la liste générale des pérégrinations des Juifs dans les Alpes-Maritimes, et ainsi connaître le cheminement de ces personnes dans notre département

Les Juifs y bénéficient d'un « espace de liberté » au milieu d'une Europe en folie ; un comité élu était responsable devant les autorités italiennes, la vie culturelle s'articulait autour des offices religieux, des écoles et des activités pour la centaine de jeunes qui y résidait. Mis à part l'obligation de se présenter deux fois par jour aux autorités italiennes, la vie à Saint-Martin était presque normale.

L'annonce de la chute du fascisme et l'Armistice qui suivit, provoquèrent la panique dans la population des réfugiés. Il devenait évident pour les Juifs qu'ils devaient suivre les militaires italiens en déroute, regagnant leur pays par la montagne.

Fuyant les Allemands, ils tentent d'échapper par les cols de Cerise et de Fenestre. 980 personnes atteignent l'Italie, mais au lieu des Américains qu'ils espéraient y trouver, ce sont les Allemands qui occupent l'Italie et les arrêtent. Le 18 septembre 1943, 350 Juifs, traqués et à bout de ressources, se rendent aux S.S. à Borgo San Dalmazzo et sont déportés. Le 10 septembre 1995, 52 ans après ces événements, une stèle commémorative est inaugurée. Cette cérémonie marquait la reconnaissance officielle de la tragédie qui s'était déroulée dans ce village de l'arrière pays niçois<sup>29</sup>.

Le texte de la plaque est ainsi libellé : « Ici un millier de Juifs, hommes, femmes, enfants, vieillards aidés par les organisations juives, protégés par l'armée italienne d'occupation ont connu un répit jusqu'au 8 septembre 1943, jour où s'est déchaînée la haine raciale de l'occupant allemand. Franchissant les montagnes dans un « exode biblique », 350 d'entre eux furent repris par les S.S. et internés à San Dalmazzo. Transférés par la Gestapo de Nice sur Drancy, ils furent déportés au camp de la mort d'Auschwitz Birkenau, où presque tous furent exterminés. Souvenons-nous de ces victimes innocentes, de la cruauté de leurs bourreaux, mais aussi de l'humanité de ceux qui tentèrent de les sauver ».

## • Les Juifs à Megève

Megève ne fait pas partie de la zone géographique proposée dans notre étude. Mais comme nous allons le voir, les Juifs de cette ville sont aussi concernés par les pérégrinations de leurs coreligionnaires du département des Alpes-Maritimes.

Cette ville, proche de la frontière suisse, disposant d'un grand nombre d'hôtels et d'autres possibilités de logement est, dès le partage de la France en deux zones, un centre de refuge pour des Juifs se sentant menacés par la politique raciale en vigueur. Très rapidement, la ville et les centres voisins leur semblent devenir un abri.<sup>30</sup>

A partir de novembre 1942, la zone dite libre est occupée par les Allemands, et une partie de cette zone est investie par les forces italiennes, leurs alliés. La délimitation de la partie italienne était fixée par les conventions d'Armistice de 1940, mais non appliquées jusque là. Elle concerne huit départements : les Alpes-Maritimes, le Var, les Hautes et Basses-Alpes, l'Isère, la Drôme, la Savoie et la Haute-Savoie.

Peu de Juifs habitaient auparavant dans cette région ; on estime leur nombre entre 15 et 20 000 pour l'ensemble de cette sphère avant la guerre. A partir de juin 1940, ce chiffre a

---

<sup>27</sup> ADAM 166 W 8

<sup>28</sup> ADAM 166 W 19

<sup>29</sup> Michèle Schlanger-Merowka : *Lieux d'Amnésie, d'Anamnèse et de Mémoire de la deuxième Guerre Mondiale dans la zone d'occupation italienne*, Université de Nice, 2000-2001

<sup>30</sup> Revue d'Histoire de la Shoa, C.D.J.C., Paris, *Entre piège et refuge*, août 2001, page 174

considérablement été augmenté par l'arrivée des réfugiés des exodes français, belges et hollandais. D'après L. Poliakov<sup>31</sup>, plusieurs dizaines de milliers de Juifs s'établissent dans ce quart sud-est de la France.

En août 1942, à la suite de directives reçues de Vichy, le préfet des Alpes-Maritimes décrète l'envoi des Juifs de son département en résidence forcée dans certaines zones occupées par les Allemands.<sup>32</sup> C'était les condamner à la déportation. Les autorités italiennes réagissent sous l'impulsion d'Angelo Donati qui alerte le Consul Général d'Italie à Nice, Alberto Calisse. Celui-ci, s'adresse à ses supérieurs à Rome. Par dépêche N° 34R 12825 du 29 décembre 1942, le gouvernement italien estime que les mesures de sécurité de la zone italienne ne doivent être prises que par les autorités italiennes. Celles-ci envoient un grand nombre de Juifs de Nice et de Cannes à Megève, « pour raisons de sécurité ». Le préfet des Alpes-Maritimes, M. Ribière, par note du 14 janvier 1943 adressée à Vichy, informe son gouvernement que : « Les autorités italiennes mettent à l'heure actuelle en échec les trois grandes mesures que le gouvernement français avait édictées à l'encontre des Juifs étrangers »<sup>33</sup>.

Cependant en septembre 1943, ces familles furent acheminées à Nice, selon le plan d'Angelo Donati, dans l'intention de les évacuer vers l'Italie, puis en Afrique du Nord. Les Juifs habitant dans la zone d'occupation et sous protection italienne vivent dans un climat de sécurité apparent ; aussi les Juifs affluent de toutes parts dans cette région, ce d'autant plus que leur situation administrative est régularisée.<sup>34</sup> Cette situation contrarie fortement les gouvernements allemands et de Vichy qui élèvent des protestations contre ces mesures de protections. Rome charge Lo Spinoso, en qualité d'inspecteur général de la Police de surveiller la bonne application de ces décisions. Il a pour mission de transférer tous les Juifs des régions côtières à l'intérieur du pays. La police raciale italienne y avait recensé 22 000 Juifs envoyés dans diverses localités, dont Megève.

Des pourparlers d'Armistice entre l'Italie et les Alliés ont lieu en août 1943. L'arrêt des combats prévu pour le mois suivant, devait rester secret. D'après L. Poliakov, les événements se sont passés ainsi : « Au dernier moment, pour des raisons encore inconnues, l'Etat Major allié en aurait inopinément avancé la publication. Comme une traînée de poudre la nouvelle se répandit parmi les réfugiés qu'à l'exception de Nice, toute la zone d'occupation italienne allait être abandonnée aux Allemands. Individuellement, ou par groupes, trains, autocars, camions ou taxis, ils quittaient leur résidence pour affluer à Nice. Les résidents forcés de Megève et de Saint-Gervais, près de 2 000, furent évacués à l'aide d'une cinquantaine de camions loués par le centre d'accueil du boulevard Dubouchage, et logés dans les hôtels niçois par les soins du centre d'accueil ». La particularité de ces deux centres est le nombre beaucoup plus important de personnes concentrées au même endroit, et qui, en grande partie, subissent le même sort, après avoir cultivé le même espoir.

### • Les internements dans les camps français<sup>35</sup>

L'une des principales mesures restrictives prises à l'encontre des étrangers en France fut le décret-loi du 12 novembre 1938. Il permit la création de camps spéciaux dans lesquels on pouvait enfermer les étrangers indésirables<sup>36</sup>. L'internement administratif est appliqué sur les mêmes bases juridiques que les assignations à résidence, (loi du 18 octobre 1940,) mais les camps sont déjà installés pour recevoir les réfugiés espagnols ; à ce moment, ceux-ci sont déjà libérés des camps, pour la plupart, au moment de l'exode. La préfecture des Alpes-Maritimes

<sup>31</sup> L. Poliakov, *La Condition des Juifs en France sous l'occupation italienne*, Edition du Centre, Paris 1946, page 20 et 87 note de Barbie à Knochen du 12 mai 1943, N° 2746 15 0028, à Paris

<sup>32</sup> ADAM 30W 103

<sup>33</sup> Ouvr. cité, page 57

<sup>34</sup> Note du préfet des Alpes-Maritimes au service des étrangers, signé Goiran, Ouvr. cité, page 29

<sup>35</sup> ADAM 131 W 2

<sup>36</sup> Ralph Schor, *L'opinion française et les réfugiés d'Europe centrale*, Ouvr. cité, page 11

prend les décisions d'internement sans aucune pression allemande, le plus grand nombre de ces mesures a été pris en 1941 et 1942. La dernière date d'internement enregistrée est le 29 octobre 1943. Les destinations des internés de Nice relevées dans les archives départementales sont les suivantes : Argelès (21), Gurs (37), Le Vernet (100), Rieucros (87), Riversaltes (52).

Si l'on examine toutes les nationalités répertoriées dans l'ensemble des Alpes-Maritimes, on note que la majorité des internés sont Italiens (201), viennent ensuite les Polonais (123), les Autrichiens (100), Les Russes (97), les Allemands (63), les Tchèques (38), les Belges (22), les Roumains (17), les Hollandais (15), les Hongrois (14), les Espagnols (12), les Grecs (11) et treize apatrides. Les Italiens internés jusqu'à l'Armistice sont considérés comme des fascistes, puis après juin 1940, arrêtés comme anti-fascistes. Les motifs d'internements invoqués sont très divers et nous montrent bien, par les termes employés, l'ambiance générale de « Révolution Nationale » en vigueur sous le régime de Vichy.

### • Les Juifs à Nice

La présence de Juifs à Nice est ancienne. Nous en trouvons des traces dès 1501, année au cours de laquelle ils sont expulsés de la Provence voisine. Au XVII<sup>e</sup> siècle, ils représentent un poids économique non négligeable dans cette ville. La communauté juive existe légalement en tant que telle et possède son statut, octroyé par les ducs de Savoie. Ceux-ci désirent développer l'activité économique de la ville que les Juifs peuvent faciliter par leurs contacts extérieurs. Les Juifs niçois ont des projets de création de raffineries de sucre, fabriques de savon et de draps, mais qui, compte tenu du contexte médiocre, aboutissent mal.<sup>37</sup> Au XVIII<sup>e</sup> siècle, les Juifs deviennent citoyens français par l'adoption du décret du 27 septembre 1791. Ils doivent prêter le serment civique. Auparavant, ils n'avaient pas d'existence légale. Le 20 juillet 1808, un décret impérial impose aux Juifs de choisir un nom de famille francisé. Cette présence ancienne des Juifs est attestée par les tombes du cimetière israélite situé sur la colline du château de Nice, berceau de l'histoire locale. Parmi d'autres, on y trouve les noms de Lattès, Viterbo, Morera, Ventura ; certaines de ces familles sont toujours présentes dans la ville.

En 1938, la communauté juive des Alpes-Maritimes compte environ 5000 membres, mais ce groupe va fondamentalement changer en importance par l'arrivée massive de réfugiés de tous horizons géographiques et sociaux, ce qui modifie totalement sa composition. Ce bouleversement s'explique par les événements internationaux. L'irruption dans la vie locale de ces arrivants crée une situation qui engendre des données nouvelles provoquant des réactions positives et négatives dans la population.

### • L'antisémitisme à Nice sous le régime de Vichy

Après la défaite, l'antisémitisme est le même à Nice que dans le reste de la France. Le gouvernement donne le ton, journaux sous contrôle et organisations de droite prennent le relais, et intoxiquent l'opinion. Ces manifestations ne sont pas le fruit d'une génération spontanée. « L'action française » a déjà largement répandu ces théories bien avant la Deuxième Guerre Mondiale. La propagande officielle du jour reprend ces thèmes en les amplifiant. La presse locale calque ses positions sur ces idées. Des exemples significatifs de ce qui est servi aux lecteurs est décrit par Ralph Schor<sup>38</sup> dans *L'Antisémitisme dans les années Trente* et fait état de l'ambiance dans ce domaine en France entre les deux guerres. Ainsi, bien avant la guerre, ces thèmes sont exploités et lus par un grand nombre de personnes. Vichy reprend intégralement ces idées pour sa propagande antisémite. Xénophobie et antisémitisme sont frères jumeaux, un même courant de pensée.

<sup>37</sup> F.Hildesheimer, *La vie à Nice au XVII<sup>e</sup> siècle*, Publi Sud Paris, 1988

<sup>38</sup> Ralph Schor, *L'antisémitisme dans les années Trente* Complexe 1991

Le décret Marchandeaum promulgué le 21 avril 1939, interdit toute propagande antisémite. Le 27 du même mois, le Commissariat Spécial de Nice adresse une note au préfet<sup>39</sup>, afin de l'informer du changement de la propagande du « *Groupe antisémite de Nice* ». Ses membres se réunissent au Bar « Ça va mieux » rue Saint-Siagre, sous la direction de M. Parcy. Ils décident que dorénavant, pour se conformer à cette disposition, des tracts vont paraître sur le mode ironique, l'œuvre des Juifs sera vantée avec exagération. Il tentera de convaincre les Français de la toute puissance des Israélites ayant des fortunes scandaleuses. Il souligne que le gouvernement soutenant les Juifs est du même ordre que celui qui, il y a plusieurs années, a chassé les prêtres et saisi les biens de l'Eglise. L'abrogation du décret Marchandeaum fait partie des toutes premières mesures prises par Vichy en 1940.

Le journal *L'Ergot*<sup>40</sup> décrit comment le Temple de la rue Deloye est pillé et saccagé pendant un office religieux, le 16 juin 1942 par les groupes d'action du P.P.F.<sup>41</sup>. L'assemblée des cardinaux et archevêques proteste contre cette mise à sac.

Les lois anti-juives de Vichy se mettent en place, et un recensement de Juifs est en cours d'exécution. Jusqu'à cette date, nous n'avons pas trouvé trace, aux Archives Départementales, de protestations contre le principe même de ces mesures. Il va en être tout autrement à partir du moment où ces lois vont trouver un début d'exécution. Une partie de la population réagit comme si elle n'avait pas compris toute la portée des décisions prises, à l'exception d'un nombre apparemment restreint de partisans de ces textes.

#### • Les rafles d'août 1942

Une conférence a lieu le 7 mai 1942 à Paris, réunissant le chef de la sécurité du Reich, Heydrich, et le secrétaire de la Police de Vichy, Bousquet. Ce dernier propose aux Allemands la déportation des Juifs apatrides internés. Les chefs de la S.S. en France, Oberg et Knochen, « demandent un contingent de 10 000 têtes (sic) à livrer. Il [Bousquet] donne son accord le 4 juillet 1942, et met la Police française à la disposition des Allemands pour des rafles massives à Paris. L'accord se fait aussi pour la même opération en zone « libre » pour l'arrestation des Juifs apatrides ». Sont considérés comme apatrides les ressortissants des pays suivants : Juifs allemands, autrichiens, sarrois, dantzigois, luxembourgeois, russes, baltes, de nationalités indéterminées et porteurs du passeport Nansen.

Le préfet informe Vichy en date du 31 juillet 1942, que l'autorité militaire a donné son accord pour la mise à disposition de la caserne Auvare pour le « rassemblement d'environ 3 000 individus », la surveillance de ceux-ci étant assurée par la Gendarmerie.

En date du 23 août 1942, l'intendance de la Police de Nice donne des directives très précises sur la façon d'organiser la rafle, qui a lieu le 26 août 1942 à deux heures du matin. L'objectif est d'arrêter 1800 personnes fichées<sup>42</sup>. Le terme « fiché » a particulièrement retenu notre attention ; il est repris une nouvelle fois dans les instructions que reçoit la S.E.C.<sup>43</sup> le 3 septembre 1943<sup>44</sup> en prévision des prochaines arrestations ; nos recherches sont aussi orientées afin de savoir de quelles fiches il s'agissait.

Un rapport sur ces arrestations est adressé le 27 août 1942 au Préfet régional. Ce document fait état de 510 israélites, soit 207 hommes et 303 femmes et enfants. Ces opérations ont aussi lieu dans l'arrondissement de Grasse, Cannes (62), Antibes (21), Vence (13), Vallauris (5), Ville de Grasse (5) et Cagnes (5), 66 à Monaco soit 177 personnes n'habitant pas Nice<sup>45</sup>. Ceci est une nouvelle preuve de l'existence d'autres fichiers.

---

<sup>39</sup> ADAM 4 M165

<sup>40</sup> *L'ergot*, 21, Rue Meyerbeer Nice, du 26 mars 1946

<sup>41</sup> P.P.F. Parti Populaire de France

<sup>42</sup> J.L.Panicacci, Les Juifs et la question juive dans les Alpes Maritimes dans *Recherches régionales*, 1983 n° 4

<sup>43</sup> S.E.C. Service d'Enquêtes et de Contrôles

<sup>44</sup> Ouvr. cité. page 257

<sup>45</sup> ADAM 166 W 121

Comparé à d'autres villes du Sud Est, le pourcentage de réussite par rapport à celui escompté est décevant pour les autorités. L'objectif de 3 000 personnes n'a pas été atteint. A Nice, ce chiffre s'élève à 17, 3%, à Marseille à 73 %. Le commissaire de Police du premier arrondissement de Nice déclare : « Le personnel ne donne pas le rendement maximum, (...) c'est essentiellement grâce à l'action des indicateurs que 40 Juifs ont pu être arrêtés par mes 25 hommes »<sup>46</sup>. Ce commentaire souligne indirectement l'aide apportée par la population locale.

Un train avec 560 Juifs part de Nice à destination de Drancy. D'autres trains partent pour Rivesaltes<sup>47</sup> dans les mois suivants, ce qui porte le total des déportés à 664 personnes, dont 7 enfants de moins de dix ans. Avant le départ, les déportés doivent faire la déclaration de leurs biens mobiliers et immobiliers.

### • Les réactions aux mesures anti-juives

D'après J.L. Panicacci, les autorités religieuses eurent une attitude contrastée, les Pasteurs protestants se montrant plus disponibles que le clergé catholique à cette époque. Il rappelle la réaction négative du curé de Valdeblorre avec ses commentaires maréchalistes et xénophobes.

Les rafles dans les Alpes-Maritimes ont lieu en août 1942 et désormais le ton change considérablement. La première manifestation de solidarité avec les Juifs, connue à Nice, est la lettre pastorale de Monseigneur Saliège, Archevêque de Toulouse, puis de l'Evêque de Montauban du 26 août 1942. « Des scènes douloureuses et parfois horribles se déroulent en France, sans que la France soit responsable. A Paris, par dizaines de milliers, des Juifs ont été traités avec la plus barbare sauvagerie. Et voici que dans nos régions on assiste à un spectacle navrant ; des familles sont disloquées, des hommes et des femmes sont traités comme un vil troupeau et envoyés vers une destination inconnue avec la perspective des plus graves dangers. Je fais entendre la protestation indignée de la conscience chrétienne (...) A lire sans commentaires à toutes les Messes dans toutes les églises et chapelles du Diocèse le dimanche 30 août 1942 »<sup>48</sup>. Le Cardinal Gerlier à son tour fait diffuser un communiqué, à lire en chaire le dimanche 6 septembre 1942. Il s'élève aussi contre les mesures prises à l'encontre des Juifs, et en appelle à l'esprit chrétien. Son ton est plus maréchaliste, il termine son message ainsi : « Ce n'est pas par la violence et la haine que l'on pourra bâtir l'Ordre Nouveau (...) mais dans l'union bienfaisante des esprits et des cœurs à laquelle nous convie la grande voix du Maréchal »<sup>49</sup>. Cependant, la prise de position du Cardinal Gerlier ne semble pas aussi nette que la citation le laisse supposer. Henri Fabre<sup>50</sup> n'est pas historien, mais la préface de son livre est signée par Jean Mathieu Rosay, prêtre historien, ce qui donne une double caution à son affirmation. Il écrit : « On a fait de lui un opposant à la politique raciale de Vichy. Pour cela, on s'appuie notamment, en les amputant le plus souvent, sur deux interventions, fort tardives. La première est une lettre à Pétain du 19 août 1942. Le grand rabbin Kaplan a appris ce qui se passe en Pologne. Il dit au Cardinal que « des milliers d'innocents ont été envoyés en Allemagne, non pour travailler, mais pour y être exterminés », et il le supplie d'aller à Vichy mettre le Maréchal au courant. Gerlier accepte seulement de le faire par écrit. Il demande que soient épargnés, si possible, à ces malheureux des souffrances qui accablent déjà un si grand nombre. Mais il ajoute malencontreusement : Nous n'oublions pas la complexité du problème, ni les grandes difficultés que rencontre le gouvernement en cette matière. Il a [le Cardinal] un serrement de cœur en pensant à la nature des traitements subis ou ceux à

---

<sup>46</sup> ADAM 166 W 12

<sup>47</sup> Ouvr. cité page 257. Ils partent pour Drancy le 15/9 et le 22 /10 /1943

<sup>48</sup> ADAM 166 W 16

<sup>49</sup> ADAM 166 W 16

<sup>50</sup> Henri Fabre *L'Eglise catholique face au fascisme et au nazisme* EPO 1994, pages 230 et suivantes.

venir »<sup>51</sup>. Nous remarquons que le Cardinal a changé le mot « extermination » de la lettre du Rabbin Kaplan en « traitement ». Cette terminologie correspond exactement à celle employée par les Allemands pour camoufler leur action de mise à mort. Henri Fabre conclut son commentaire en ces termes : « Le lecteur doit savoir encore que Pétain n'attendra pas plus d'une semaine pour adresser sa réponse au Cardinal : ce sera la rafle du 26 août [1942] ».

Signalons que de nombreux anciens volontaires étrangers juifs, internés au Vernet et à Argeles ont été envoyés par Vichy en Afrique du Nord, dans des camps tels que Djella en Algérie, où ils sont traités comme des bagnards, avec une mortalité élevée » (...) <sup>52</sup>. Dans ces camps se trouvent aussi des Juifs des Alpes-Maritimes.

Des tracts en faveur des Juifs circulent. Ainsi, un document non daté et non signé dit : « Humiliés, traqués et meurtris, les Juifs français et immigrés se tournent vers toi, population française de la zone non occupée et t'adressent un vibrant appel Tu dois prendre connaissance des atrocités inouïes que commettent actuellement sur ton sol les barbares antisémites, atrocités qu'une presse aux gages te laisse ignorer. Elève ta protestation. Par tous les moyens en ta possession, arrête la main criminelle et sauve les victimes »<sup>53</sup>. Un autre document daté du 8 septembre 1942 est intitulé : « Hommes de cœur, empêchez un crime abominable, sauvez 100 enfants Israélites que l'on veut livrer aux bourreaux nazis »<sup>54</sup>. Il relate le cas d'enfants sous la protection de l'Eglise que Vichy veut arrêter. Il demande que des protestations s'élèvent, que la population accueille d'autres enfants Juifs et le fasse savoir aux autorités. Il se termine par cet appel : « Sachez que si notre action unanime n'arrête pas la main du bourreau qui aujourd'hui frappe nos frères juifs, demain cette même main nous frappera aussi durement ».

Concernant spécifiquement notre département, un troisième tract, dactylographié sur une feuille de cahier d'écolier, non daté, relate les mêmes événements. Il se termine par l'appel suivant : « Niçois, Niçoises, les mesures qui frappent les Juifs vous ont indigné. Vous avez manifesté votre sympathie envers les persécutés. C'est bien. Mais il faut faire plus. Il faut mettre fin aux persécutions qui couvrent notre pays de honte. Dressez vous contre les arrestations et les déportations. (...) En refusant de travailler pour Hitler, en sabotant la production et les transports qui lui sont destinés, vous hâterez sa défaite inéluctable. (...) [signé :] Le Comité du Front National<sup>55</sup> ». Ce document, tout en relatant les arrestations et l'aide de la population aux Juifs, est probablement rédigé à l'époque de l'instauration du S.T.O.<sup>56</sup> Son argumentation suggère l'idée que s'opposer à ce service, saboter la production, c'est aider à la victoire des alliés. Elle associe la résistance, l'opposition au S.T.O., le sabotage et l'aide aux Juifs. Jean- Marie Guillon écrit : « L'antiracisme n'est pas la motivation première de la plupart des résistants. Leur attitude repose avant tout sur le refus de la défaite, (...) et éventuellement, pour certains d'entre eux, l'antifascisme »<sup>57</sup>. Des tracts circulent intitulés « *Libérez les Juifs* »<sup>58</sup>.

L'Evêque de Nice, Monseigneur Rémond, adresse le 22 septembre 1942, le message suivant au Maréchal : « [avec les Evêques d'Aix, Fréjus et Monaco], nous vous adressons l'assurance respectueuse de leur vénération loyale et de leur entière collaboration à son oeuvre de redressement religieux, matériel et moral »<sup>59</sup>.

---

<sup>51</sup> Colloque de Grenoble 1976 »Eglises et Chrétiens dans la deuxième guerre mondiale » Presses Universitaires de Lyon, 1978, page 168

<sup>52</sup> S.Klarsfeld *Le Calendrier*, Paris, 1993, page 637

<sup>53</sup> ADAM 166 W 16

<sup>54</sup> ADAM 166 W 16

<sup>55</sup> ADAM 166 W 16

<sup>56</sup> STO Service du Travail Obligatoire, 4 septembre 1942

<sup>57</sup> J.M. Guillon, Université de Provence, *Cahiers de la Méditerranée*, N° 61, page 210

<sup>58</sup> ADAM 28 W 3685

<sup>59</sup> J.L.Panicacci, ouvr. cité, page 259

## • Période italienne

En septembre de la même année, à la suite du débarquement des Alliés en Afrique du Nord, les forces italiennes occupent la zone qui leur est réservée. La politique de collaboration avec l'Allemagne et Vichy continue, malgré l'occupation de toute la zone dite libre. Les autorités transalpines s'opposent aux arrestations des Juifs, ce qui irrite le préfet en place. Il adresse, en date du 14 janvier 1943, une note au Chef du Gouvernement dans laquelle il se plaint de l'attitude des autorités italiennes, tant civiles que militaires : « M. Calisse [ Consul d'Italie] m'a demandé de dispenser de cette mesure [éloignement de Nice vers la Drôme] les ressortissants italiens israélites, et quelques jours plus tard, le Général Commandant de la Division italienne de Nice me demanda purement et simplement de suspendre l'application de cette mesure (...) à la demande de M. Calisse, il a été décidé de surseoir à l'application de cette loi [ port de l'étoile jaune] [pour que] la même législation que celle existant en Italie sur les Juifs soit appliquée, c'est à dire une législation humaine. »<sup>60</sup>.

Angelo Donati de son côté intervient, grâce à ses relations, auprès de Rome afin d'obtenir le transfert des Juifs de cette région vers l'Afrique du Nord. Les événements évoluent plus vite que ses démarches pour le sauvetage; pour une raison aujourd'hui encore obscure, les Alliés ont officialisé un mois trop tôt la conclusion de l'Armistice négocié dans la capitale italienne. Elle est annoncée le 8 septembre 1943, lors de la capitulation du Maréchal Badoglio.

Le 23 juillet le préfet Chaigneau remplace M. Ribière. Le nouveau préfet adopte une attitude bienveillante à l'égard des Juifs et prescrit à ses services de régulariser sans pénalité ceux qui vivent sous une fausse identité, par l'intermédiaire du Bureau de l'UGIF, situé 2, Bd Victor Hugo à Nice. Cette mesure compréhensive et bienveillante dans son intention sera préjudiciable aux Juifs quelques mois plus tard, lors de l'occupation allemande. Leur identité réelle est maintenant connue et leurs coordonnées faciles à trouver. Ce qui va faciliter la traque des Allemands.

Monseigneur Rémond aide activement au sauvetage d'enfants juifs dont l'initiative revient à Moussa Abadi et M. Heymann de l'O.S.E<sup>61</sup>. Il déclare : « Allez de l'avant, je serai toujours derrière vous pour le bien. La vie d'un enfant est pour moi sacrée »<sup>62</sup>. La décision de l'Evêque encourage d'autres ecclésiastiques à suivre son exemple ; les curés de Saint-Etienne de Tinée, de Saint-Pierre de Féric, de Notre Dame à Nice, le directeur des l'écoles Sasserno et de Don Bosco mettent des Juifs avec les enfants pensionnaires à l'abri des recherches allemandes, mais sans tentatives de conversion<sup>63</sup>. Ainsi 527 enfants sont sauvés par le réseau Marcel<sup>64</sup>, dirigé par Moussa et Odette Abadie. J.L. Panicacci écrit : « Comment expliquer la soudaine disponibilité de l'évêque ? Il est anti-allemand mais profondément humain et charitable, il s'employa à essayer à faire échapper les Juifs à la persécution, bien que n'ayant pour eux aucune sympathie ; on peut être antisémite et révolté devant les pogroms ». Cette explication correspond exactement à la définition de Raul Hilberg<sup>65</sup> sur l'antisémitisme religieux. Monseigneur Rémond reçut la Médaille des Justes<sup>66</sup> de *Yad Vashem*<sup>67</sup> en 1991 et une plaque a été apposée sur le mur de l'évêché de Nice en juin 2000. Nous reproduisons le récit que fit Moussa Abadi de la première entrevue qu'il eut avec Monseigneur Rémond au sujet du sauvetage des enfants : « Je lui ai dit : Monseigneur, je suis un Juif, je viens de loin je

<sup>60</sup> Ancien Directeur de la Banque franco-italienne, considéré comme Juif par les Allemands in *La destruction des Juifs d'Europe*, page 562, renvoi 173, et S.Klarsfeld, *Vichy Auschwitz 1943-1944* pages 13 et 407, développé dans les conclusions partielles.

<sup>61</sup> O S E Organisation Secours aux Enfants

<sup>62</sup> J.L.Panicacci, ouvr. cité, page 277

<sup>63</sup> Ouvr. cité page 277

<sup>64</sup> Le monde juif, *Surtout les enfants* C.D.J.C. N° 155, page 48

<sup>65</sup> Ouvr. cité page 3

<sup>66</sup> Attribuée aux personnes non juives ayant sauvé des Juifs pendant les guerres « *Hébreu Hasside Oumothaolam*

<sup>67</sup> Mémorial de l'Holocauste à Jérusalem

suis originaire d'un des ghettos les plus vieux du monde, je viens vous demander de prendre des risques, d'essayer de vivre vos Evangiles comme je vais essayer de vivre ma Bible. Vous pouvez me jeter dehors, vous pouvez me chasser, mais sachez que sans vous, je ne pourrai pas sauver des enfants » (...). Il me dit « Je vais essayer de réfléchir ». Mais arrivé devant la porte, il me dit « Je crois bien que vous m'avez convaincu » et il ajouta « je crois bien que vous m'avez converti ». Alors, j'ai eu mon bureau à l'Evêché, avec mes faux tampons, j'étais devenu un grand faussaire avec l'aide de Monseigneur Rémond, qui me prêta la main de temps en temps »<sup>68</sup>.

Avec l'arrivée à Nice des Allemands, le drame va en s'amplifiant.

### • Arrestations opérées par les Allemands de septembre à décembre 1943<sup>69</sup>

Les troupes allemandes arrivent à Nice le 9 septembre 1943. La vie de tous change. Après une occupation « douce » par l'occupant italien, la terreur s'installe avec l'arrivée des Allemands. Le S.S. Aloïs Brunner, spécialiste de la traque des Juifs est déjà à Marseille et suit immédiatement l'avancée des troupes du Reich. Dès lors, les Juifs de nationalité française, relativement épargnés jusqu'ici, en zone dite libre, ne sont plus préservés. Alois Brunner, S.S, Obersturmbannführer<sup>70</sup> chef du commando anti-juif fait son entrée à Nice le 10 septembre 1943. Son quartier général est situé à l'Hôtel Excelsior, près de la gare. Il organise immédiatement avec son équipe le ratissage systématique de tous les Juifs de la Côte d'Azur et fait régner la terreur. Son but est de rafler 1800 personnes fichées. Dès le 10 septembre, à 15h30, la police allemande cerne les hôtels Windsor et Busby, et organise des rafles dans les rues. La description circonstanciée est faite par Serge Klarsfeld.<sup>71</sup>

De l'arrivée de l'équipe Brunner à son départ en décembre 1943, 2142 Juifs sont arrêtés et enregistrés à l'Hôtel Excelsior. De janvier 1944 à juillet 1944, leur nombre est de 1667. Le total de ces deux chiffres est de 3 809, ce qui ne correspond pas à celui figurant sur la plaque du quai N° 1 de la gare de Nice. (3 612, différence de 197 personnes).

Les listes de S. Klarsfeld<sup>72</sup> font apparaître 397 noms en face desquels ne figure aucun numéro de convoi. Un certain nombre parmi eux est libéré à Drancy pour erreur d'arrestation, d'autres sont décédés ou ont pu s'échapper de ce camp, d'autres encore ont bénéficié d'interventions fructueuses<sup>73</sup> ; tel est le cas pour Paul Bernard,<sup>74</sup> dit Tristan, et son épouse, transférés à l'hôpital Rothschild grâce à l'intervention de Sacha Guitry<sup>75</sup>.

Les méthodes allemandes sont d'une brutalité sans limites. Nous en citons quelques exemples : Le 11 décembre 1943, un rapport du Commissariat de Police du quatrième arrondissement fait état de la mort de M. Jacobi Isidore : « dans cette chambre du quatrième étage sur un des lits se trouve, sous un linceul blanc le cadavre entièrement nu du Sieur Jacobi ; on remarque sur le maxillaire inférieur gauche la trace d'une balle qui (...) est ressortie derrière la nuque sur la base du cervelet (...) La fenêtre de la chambre donne sur l'avenue Durante (...) sur le carreau central de cette fenêtre on remarque le point de passage d'une balle (...) les sentinelles ont reçu l'ordre de tirer sur les contrevenants [ qui se penchent par la fenêtre ]<sup>76</sup> ».

---

<sup>68</sup> Asher Cohen, *Persécutions et sauvetages*, page 458, in Thèse *Lieux D'Anamnèse, et de mémoire*, Michèle Merowka, Faculté de Lettres Nice, 2000-2001, page 243, et livre de Moussa Abadi.

<sup>69</sup> ADAM 166W 7

<sup>70</sup> Grade de Lieutenant dans l'armée allemande

<sup>71</sup> S.Klarsfeld, *Nice Hôtel Excelsior*, FFDJF Nice 1998

<sup>72</sup> Ouvr. cité

<sup>73</sup> La possibilité d'interventions est donc possible.

<sup>74</sup> Tristan Bernard dit à ce moment à sa femme : « Soyez tranquille, mon amour, jusqu'ici nous avons vécu dans la crainte, maintenant nous allons vivre dans l'espoir » in Olivier Merlin, *Tristan Bernard*, Calman Levy, 1989, page 13 à 17

<sup>75</sup> S.Klarsfeld, ouvr. cité, page 108

<sup>76</sup> ADAM 166 W 12

Pour illustrer les méthodes allemandes nous reproduisons quelques extraits d'une lettre de Mme Barach adressée au préfet des Alpes-Maritimes en date du 20 septembre 1943. M. Barach a été déporté sous le nom Barah le 17 septembre 1943, convoi pour Auschwitz N° 60. Mme Barach fait appel à « l'esprit de justice des autorités d'occupation », et se distancie de ses « coreligionnaires étrangers ou d'un suspect ». Cela nous montre combien un grand nombre de Juifs ignoraient la réalité de la situation et le sort fatal qui leur était réservé : « Nous avons l'honneur de vous écrire pour implorer votre haute et bienveillante assistance en vue d'obtenir la libération de notre époux et père Monsieur Barach Abraham, Ministre officiant du culte israélite à la synagogue de Nice depuis près de quarante ans et bien connu des autorités locales, de par ses fonctions qui lui valurent l'attribution des Palmes académiques. Il se trouvait à la Synagogue de la Rue Deloye dimanche 12 septembre lorsqu'un détachement allemand l'invita à les conduire chez Monsieur le Grand Rabbin Pruner et chez Monsieur Montel. Monsieur Barach reçut ensuite l'autorisation de remplir ses fonctions en accompagnant, en récitant des prières, un convoi funèbre au cimetière de l'Est, et fut simplement invité à se présenter à 4 heures de l'après-midi à la synagogue pour qu'on lui fasse connaître si on considérait sa présence comme nécessaire. Alors que le convoi funèbre arrivait au barrage établi sur la route de Levens, toutes les personnes qui suivaient furent arrêtées par le détachement allemand de garde, et Monsieur Barach fut aussi ramené à la synagogue, d'où il fut transféré dans un hôtel aux abords de la gare, et nous n'avons depuis lors rien su de lui, sinon qu'il aurait été vu jeudi vers 15h à la gare, dans un groupe d'Israélites partant sous escorte par un train en direction de Marseille (...). Nous sommes persuadés que ce n'est que par suite d'une erreur ou d'une suspicion injustifiée que notre époux se trouve ainsi enlevée à notre affection (...) Sans doute a-t-on supposé qu'il s'agissait d'un Israélite étranger (...) ». En annexe l'annotation : a été mobilisé en 14-18, et un tableau généalogique indiquant que la famille Barach est en France depuis 1813.<sup>77</sup>

Nous avons dit que les méthodes allemandes étaient brutales ; par la lettre de Madame Barach, nous constatons aussi qu'elles furent perfides, et que rien, même un enterrement, n'arrêtait leur exécution des Juifs.

### • La résistance juive

Une image quelque peu répandue veut faire croire que les Juifs ont été passifs contre les persécutions dont ils furent l'objet. Ils se seraient laissés arrêter sans résister, comme un « troupeau de moutons menés à l'abattoir ».<sup>78</sup>

Cette question est traitée et récusée par de nombreux exemples dans l'ouvrage collectif « *Mémoire du Génocide.* »<sup>79</sup> traitant de l'ensemble de ce sujet en Europe.

Marcel Goldenberg<sup>80</sup> énumère les onze organisations qui ont résisté ou contribué par la présence de Juifs à la lutte contre les Allemands. En conclusion, il cite A. Kaspi : « Une résistance juive a existé... malgré les conditions dramatiques dans lesquelles ils ont vécu l'occupation, les Juifs [de France] ne se sont pas résignés à leur sort. Ils n'ont pas attendu que les nazis et leurs collaborateurs français viennent les assassiner. Les peindre timorés, résignés, passifs, relève du fantasme, ou de la calomnie ». De même, Lucien Lazare démontre l'existence d'une résistance spécifiquement juive et de nombreux réseaux en France.<sup>81</sup> J.M. Guillon signale le rôle important joué par les Juifs dans les organisations de résistance alors qu'ils risquaient davantage encore que les non-juifs.<sup>82</sup>

<sup>77</sup> ADAM 616 W 215

<sup>78</sup> E. Gourevitch « *Parce que les Juifs ne pliaient pas* », 194 Mémoire du Génocide N° 18, 1949

<sup>79</sup> Mémoire du génocide, *c.d.j.c. et f.f.d.j.f.* Paris 1987, pages de 244 à 333

<sup>80</sup> Amicale des déportés d'Auschwitz, 77 Rue Grignan 13006 Marseille, N° 49, page 5 : Les Eclaireurs Israélites de France, M. O.I., Groupe Langer à Toulouse, La Carmagnole à Lyon, Bataillon Liberté à Grenoble, Le groupe Solidarité exclusivement Juif, Groupe Manouchian-Rayman, etc.

<sup>81</sup> Lucien Lazare, *La Résistance juive en France*, Stock Paris 1987

<sup>82</sup> J.M. Guillon, *Résistance et antiracisme*, Cahiers de la Méditerranée, N° 61, page 213

Une vue d'ensemble sur la résistance spécifiquement juive en France est développée par la revue « Le Monde Juif »<sup>83</sup> avec de nombreux exemples.

Contrairement à l'idée reçue, il y eut une résistance juive active à tous les niveaux, intégré à la Résistance nationale, ou résistance spécifiquement issue de la communauté juive. Ils participent activement à la lutte contre l'occupant allemand et à la libération de la région.

### • L'utilisation du fichier juif : les arrestations

Entre le début de la guerre et la Libération, trois vagues d'arrestations de Juifs sont organisées dans toute la France.

La première a lieu dès la déclaration de guerre en septembre 1939 ; elle n'avait pas pour but d'arrêter spécifiquement les Juifs, mais les ressortissants allemands, pays devenu ennemi. L'administration française ne fait pas encore la différence entre Allemands et Juifs venant d'Allemagne, déchus de leur nationalité par les lois de Nuremberg<sup>84</sup>. Les Allemands « aryens » en France à cette date sont bien entendu concernés, mais très peu nombreux. A Paris, c'est le Vélodrome d'Hiver qui sert de lieu de rassemblement. Le père du rédacteur, aveugle, y a été retenu pendant trois jours. La mesure d'arrestation de ressortissants d'un pays ennemi est une décision normale pour une nation entrant en guerre. Les situations individuelles ne peuvent être prises en compte instantanément. La perception par les autorités françaises du sentiment anti-allemand des Juifs d'Allemagne et d'Autriche, réfugiés en France, met un certain temps à se manifester.

Dans les Alpes-Maritimes, en 1939, le lieu de rassemblement est d'abord le Fort Carré à Antibes, puis les internés, 800 environs, sont dirigés vers le camp des Milles, près d'Aix-en-Provence, camp régional pour le Sud Est. Ce camp est ouvert en septembre 1939 et fermé en mars 1943<sup>85</sup>. On procède alors à des vérifications de situations, beaucoup d'internés sont relâchés assez rapidement à cette époque.

Avec la deuxième vague d'arrestations, qui a lieu le 16 juillet 1942 à Paris et dans toute la zone Nord, et le 26 août de la même année dans toute la zone dite libre, et donc à Nice, nous entrons dans la période d'exterritorialité et d'exclusion des Juifs du genre humain. Elle ne concerne que les Juifs. Cette mesure est la conséquence des pourparlers du 7 mai 1942 à Paris entre Heydrich, chef de l'Office Central de la sécurité du Reich, et Bousquet, Secrétaire général de la Police de Vichy. Le 4 juillet, Laval, chef du Gouvernement de Vichy, confirme à Paris les engagements pris par Bousquet, et propose « que lors de l'évacuation des familles juives, de la zone non occupée, les enfants de moins de 16 ans soient emmenés eux aussi »<sup>86</sup>. L'accord porte sur les Juifs allemands, autrichiens, sarrois, dantziqois, luxembourgeois, tchécoslovaques, russes, baltes, et porteurs du passeport « Nansen ». Le contingent à arrêter par la Police française est fixé à 10 000 pour la zone Sud. Nous reviendrons plus en détail sur cette opération à Nice.

La troisième vague se subdivise en deux périodes ; l'une entre le 9 septembre et le 14 décembre 1943, puis, de janvier 1944 jusqu'à la Libération. La première phase dès l'occupation par les forces allemandes de l'ancienne zone italienne est entreprise par l'équipe du S.S. Brunner, la deuxième par la Police allemande aidée par les miliciens français.

Sur quelles bases administratives ou documentaires, la Police française a-t-elle pu, le 26 août 1942, arrêter 1000 personnes en deux jours, en vue de leur déportation vers Drancy ? Il nous a semblé que la possession et l'exploitation d'un fichier de Juifs étaient indispensables pour une telle opération. Or, à cette époque, la Police « raciale » n'est pas encore

---

<sup>83</sup> Le monde juif, *France 1940-1945, Des Juifs en résistance* N° 152, décembre 1994, et N° 154 du mai 1995, page 136

<sup>84</sup> 15/9/1935.

<sup>85</sup> Description romancée dans le film *Les Milles, le train de la Liberté*, Sébastien Grall, 1995

<sup>86</sup> Serge Klarsfeld, *Nice Caserne Auvare*, F.F.D.J.F. Paris, 1998, page 2

opérationnelle, elle ne dispose d'aucun fichier, et de surcroît, s'occupe surtout des aryanisations.

La lecture du rapport « Le Fichier Juif »<sup>87</sup> de la commission présidée par René Rémond nous a éclairé sur plusieurs points. Il est indiqué<sup>88</sup> : « Identifier les fichiers constitués à l'occasion de ces opérations [de recensement de 1940] et qui pouvaient subsister. Dès lors, notre attention est attirée sur la confusion possible entre les notions de fiches de recensements et fichier Juif. » (...) Les préfets reçurent l'ordre de ne pas communiquer aux autorités d'occupation les listes nominatives des Juifs français, ils avaient en revanche tout le loisir de transmettre celles concernant les Juifs étrangers<sup>89</sup> ». Cette instruction du gouvernement devait permettre à Laval d'avoir une monnaie d'échange avec les autorités allemandes pour, « Traiter la question juive comme un élément parmi tant d'autres d'une négociation globale, sans regarder – ou presque – au coût humain<sup>90</sup> ». Plus de mille personnes sont amenées à la caserne Auvare, 560 personnes sont arrêtées définitivement après criblage de leurs situations individuelles. Le préfet Ribière autorise les parents à choisir le sort de leurs enfants : les prendre avec eux ou les confier à une organisation spécialisée. C'est le seul exemple en France d'une telle décision « humanitaire ».

En comparant les fiches de la Préfecture de ces personnes avec la liste des déportés de la caserne Auvare, nous nous sommes aperçus que 246 fiches portent le tampon **J**, et que sur 257 fiches, ce tampon ne figure pas. Poussant plus loin ces recherches, nous nous apercevons que les 257 personnes, sans mention **J** n'habitaient pas à Nice, et ne pouvaient donc pas faire partie de ces fiches. En effet, le fichier de la Préfecture ne concerne que les personnes habitant cette ville, et quelques habitants de Villefranche-sur-Mer.

De plus, 16 fiches sont répertoriées sans la mention **J** de personnes habitant à Nice, mais elles portent le même nom et habitent au même endroit que celles qui ont cette marque, et sont arrêtées. Il s'agit vraisemblablement de membres d'une même famille, habitant à la même adresse.

Une personne était internée à Argelès lors de l'établissement des fiches, 41 habitaient Monaco, mais n'étaient pas fichées à Nice.

René Rémond écrit : « Le 26 août, parfois la veille, et souvent pendant la nuit précédente, des policiers français munis de listes avaient frappé aux portes. Ces listes avaient été établies à partir des informations fournies à la fois par le recensement de juin 1941, et par celui du 2 janvier 1942, répertoriant les Juifs entrés en France depuis le 1er janvier 1936 ».<sup>91</sup>

Dans ce que nous venons de décrire, il y a des certitudes, des explications plausibles, et des postulats. Nous pouvons formuler l'hypothèse que les forces de Police ont arrêté 262 Juifs (246 + 16), soit près de la moitié, grâce aux documents de la Préfecture de Nice. Il est probable, mais non certain, que les autres personnes ont été retrouvées par la Police grâce aux indications d'autres autorités françaises, soit qu'elles habitaient dans différentes villes dont le fichier a disparu, soit qu'elles étaient assignées à résidence, et leur localisation connue. Peut-être avons-nous ainsi résolu la question de la source des arrestations pour cette période, et avoir levé une petite partie « des secrets du recensement de zone Sud, du moins ceux qui touchent à sa destruction »<sup>92</sup>.

Après ces événements, il n'y a presque plus d'arrestations, sauf en septembre et octobre 1942, où de « petits convois »<sup>93</sup> sont acheminés vers Rivesaltes, devenu le Drancy de la zone dite libre jusqu'à l'occupation allemande de cette ville, le 11 novembre 1942. Les noms recueillis dans ces listes font partie de la base de données constituée pour notre étude. Comment expliquer cette trêve ? Aux différents procès qui se sont déroulés à la fin de la

<sup>87</sup> René Rémond, *Le fichier Juif*, Plon, 1996.

<sup>88</sup> Page 21

<sup>89</sup> Page 59

<sup>90</sup> Page 55

<sup>91</sup> Ouvr. cité, page 115

<sup>92</sup> René Rémond, ouvr. cité page 155

<sup>93</sup> Serge Klarsfeld, ouvr. cité, page 38

guerre, les accusés prétendirent toujours avoir agi sous la pression allemande. « Pour rétablir la vérité historique, il faut donc surtout remettre en lumière les initiatives prises par Vichy. La France en réalité, a joui d'une liberté d'action tout à fait exceptionnelle pour un pays vaincu, (...) le contrôle allemand sur la zone Sud n'a pas été strict pendant quelque temps »<sup>94</sup>. Cette remarque est confirmée par l'arrêt des déportations en zone Sud. Il est établi que Pétain a toujours manifesté son antisémitisme, soutenu en cela par une partie de son entourage. Pour preuve, l'interdiction faite aux Juifs, dès juillet 1940 de résider dans le département de l'Allier, dont le chef lieu est Vichy,<sup>95</sup> et le premier statut des Juifs le 3 octobre 1940, promulgué sans aucune demande allemande. Mais par ailleurs, et sans qu'il faille voir là une relation directe, il a constamment écouté les voix de l'Eglise catholique et protestante. Or, celles-ci réagissent aux déportations : « L'opposition de l'ensemble des Eglises catholiques, et protestantes, et l'ensemble de la population de la zone dite libre à l'arrestation et à la livraison des Juifs impose au gouvernement de Vichy le ralentissement de sa collaboration policière massive avec la Gestapo. Ces interventions sauvent probablement la vie de dizaines de milliers de Juifs, menacés par le programme des Allemands ».<sup>96</sup> Le Cardinal Gerlier est le chef de cette opposition aux mesures gouvernementales. Il est ainsi prouvé que la voix des Eglises est écoutée. La « livraison » des Juifs étrangers de la zone Sud aux Allemands en été 1942 aurait pu être évitée. Il faut aussi considérer que cette « livraison » était envisagée par le chef du gouvernement comme une monnaie d'échange pour obtenir des avantages dans les discussions avec l'occupant. Mais il n'a rien obtenu en contrepartie.

Après un passage à Drancy, la majorité de Juifs de ce transport est répartie pour Auschwitz, par les convois 27, 29 et 32. Presque personne n'est revenu.

A partir de l'occupation italienne en novembre 1942 jusqu'à l'arrivée des Allemands en septembre 1943, nous n'avons pas trouvé de traces d'arrestations pour des motifs raciaux. La zone attribuée aux Italiens échappe à l'autorité de Vichy, dont les directives ne peuvent plus être exécutées. Le gouvernement de Pétain a entrepris plusieurs démarches auprès des autorités allemandes à Paris, en particulier auprès de l'ambassadeur Abetz, pour que celui-ci intervienne à Berlin puis à Rome. L'autorité de Vichy est contestée dans cette partie de la France, désormais totalement occupée.

Nous avons indiqué que de septembre 1943 jusqu'à la libération de Nice en août 1944, 3273 Juifs ont été arrêtés et sont passés par l'Hôtel Excelsior. Nous avons scindé cette phase en deux parties, la période S.S. de l'équipe Brunner, de septembre à décembre 1943, puis de janvier 1944 jusqu'à la libération. La première phase indique 2152 arrestations, en 93 jours soit une moyenne de 23,13, la deuxième phase 1221 arrestations, soit une moyenne de 5,8 en 210 jours. Ces chiffres nous ont amené à juxtaposer différentes informations recueillies au cours de cette recherche.

Serge Klarsfeld indique : « L'équipe Brunner n'excède pas une quinzaine d'hommes, elle ne dispose pas du soutien de la Wehrmacht, le plus souvent réticente en France à participer aux opérations de Police contre les Juifs, qui ne sont pas de sa compétence (...) seule apparemment la Feldgendarmerie<sup>97</sup> opère directement avec Brunner pendant les premiers jours de l'occupation de Nice. Pourtant, Brunner ne s'est pas adjoint de séides français pour aider au succès (...) seules quelques interventions du P.P.F. sont relevées... »<sup>98</sup>. Par ailleurs, il écrit : « Le 14 décembre [1943] Brunner ferme l'Hôtel Excelsior et rejoint Drancy avec la plupart des hommes de son commando. Il ne reviendra pas à Nice où la Gestapo continuera de sévir dans les mêmes conditions, avec les mêmes moyens, et avec les

---

<sup>94</sup> Robert O. Paxton, *La France de Vichy*, page 56

<sup>95</sup> La famille du rédacteur, fuyant Paris, a été expulsée de Vichy en juillet 1940

<sup>96</sup> Serge Klarsfeld, *Le Calendrier* ouvr. cité, page 609

<sup>97</sup> Police militaire

<sup>98</sup> Serge Klarsfeld, *Nice Hôtel Excelsior*, F.F.D.F.F. Paris, 1998, page 64

mêmes résultats médiocres »<sup>99</sup>. Comment, avec « si peu de moyens », cette équipe a pu arrêter tant de personnes par jour ?

René Rémond affirme : « Hitler avait donné ordre de cesser de ménager politiquement Vichy, et les commandos spécialisés dans la chasse aux Juifs, qui avaient opéré, dès septembre 1943, dans la région de Nice, sous la direction d'Alois Brunner, eurent les coudées encore plus franches ».<sup>100</sup>

Jean-Louis Panicacci nous apprend d'après un témoignage de Paul Duraffour et une citation de Léon Poliakov que : « Lorsque les Allemands demandèrent la communication des listes de Juifs, le Préfet et l'Intendant régional de Police leur affirmèrent qu'elles avaient été emportées par les Italiens, ce qui était vrai, mais le tandem préfectoral fit détruire les doubles, un moment cachés dans les caves. (...) 25 000 Juifs furent traqués dans une ville de 250 000 habitants ou pullulent les dénonciateurs aveuglés par la haine antisémite et alléchés par les primes offertes ».<sup>101</sup>

Le fait que les Allemands demandent la communication des listes de Juifs à la Préfecture conforte notre thèse. Ces listes étaient bien celles-là, et non d'autres, qui ont servi aux arrestations d'août 1942.

Comment expliquer le nombre important d'arrestations opérées par l'équipe Brunner à partir de septembre 1943 ? Pour les Juifs étrangers, habitant à Nice, la consultation des fiches de la Préfecture par les Allemands nous semble vraisemblable. Il en est de même pour ceux habitant Cannes ou d'autres villes de moyenne importance, dont on ne retrouve plus de trace aux archives. Ces réfugiés ont la plupart du temps, élu domicile dans un hôtel ou garni. Les loueurs avaient obligation de faire remplir des fiches de Police, relevées chaque jour par les services de surveillance. C'est une première et importante source de renseignements pour les arrestations, les noms patronymiques étant souvent typés.<sup>102</sup> En cas de doute, les hommes devaient subir une « visite médicale », parfois dans la rue, révélatrice et sans appel, et toute la famille subissait le sort du père de famille. La Police d'Etat française n'a pas aidé à la recherche et à l'arrestation de Juifs à partir de septembre 1943, mais la collaboration de membres des « Groupes d'Action du P.P.F » est incontestable. Leur siège se trouve à l'Hôtel Colombia, avenue Victor Hugo à Nice. Nous en avons dénombré<sup>103</sup> 93 membres à Nice, dont 32 sont des anciens condamnés de droit commun, et 16 à Cannes dont 3 condamnés.

Nous avons déjà évoqué les dénonciations. Peu de traces d'archives subsistent, ou sont accessibles.<sup>104</sup> Pourtant, elles ont contribué à la recherche de Juifs. L'exemple de la famille Klarsfeld, victime d'une dénonciation, n'est pas unique. Bien que le nombre de dénonciateurs ne soit probablement pas très élevé, la collaboration avec les Allemands étant très mal perçue par la population, le nombre de dénoncés n'est pas chiffrable avec certitude, mais peut avoisiner plusieurs centaines. Quelques noms de dénonciateurs sont connus : le plus souvent cité est celui de Madame Makert, dit « Alice la Blonde », de nationalité suisse qui assistait aux tortures, maîtresse de Brunner, Mme Seidlitz, Antoinette Martinetti, Fink, Mme Chatrieux, Valetti, Lamarque, graveur à Nice<sup>105</sup>.

Les rafles sont constantes, souvent surnoisées<sup>106</sup>, mais efficaces. Les contrôles d'identité sont fréquents, des physionomistes détectent des Juifs reconnaissables par ailleurs à

---

<sup>99</sup> Serge Klarsfeld, *Vichy –Auschwitz, 1943 à 1944*, page 126

<sup>100</sup> Ouvr. cité, page 49

<sup>101</sup> Jean-Louis Panicacci, *Recherches régionales ADAM* 1983, N° 4, page 271 et 278

<sup>102</sup> Serge Klarsfeld, *Le Calendrier*, ouvr. cité, page 1224, interdiction de changer de nom du 10.2.1942

<sup>103</sup> *Journal l'Ergot* du 13/11/1944

<sup>104</sup> Les archives de la Gestapo se trouvent en partie à Moscou, et ne sont pas encore transférées en totalité en France

<sup>105</sup> *l'Ergot* du 9/10/44

<sup>106</sup> Voir ADAM 166 W 12 exemple Baruch déjà cité

leur accent. Le rôle joué par l'utilisation des listes de l'UGIF<sup>107</sup> est contesté, mais pas impossible.

## L'évolution des événements

Ce chapitre consacré aux Juifs se décompose trois périodes distinctes.

La première, jusqu'en 1933, pendant laquelle l'arrivée des Juifs en France et à Nice n'est pas placée sous le signe de leur judéité ; ce sont la plupart des immigrants venant pour des raisons économiques ; ils ont choisi la France comme ils auraient pu choisir un autre pays. Cependant, deux particularités distinguent leurs motivations de celles des autres arrivants : ceux qui viennent de Pologne ou de Russie fuient les persécutions raciales et la misère, d'autres viennent plus particulièrement en France de préférence à d'autres pays, attirés par le renom de ce pays pour le respect des Droits de l'Homme et la liberté qui y règne. Nous les qualifions tous d'immigrants.

La deuxième période va de la prise de pouvoir par Hitler en 1933 jusqu'à la déclaration de guerre et l'Armistice en juin 1940. La fuite devant l'avance des armées allemandes, et ce que cette armée véhicule comme idéologie, en particulier la persécution des Juifs, motivent ces arrivants que nous qualifions de réfugiés. L'exode les conduit en « zone libre », mais jusque là, ils partagent le sort commun de ceux qui fuient devant l'ennemi.

Il en va tout autrement dans la troisième période, à partir de la proclamation du statut des Juifs par Pétain, immédiatement après la signature de l'Armistice. Ils sont pour les uns administrativement, pour d'autres physiquement séparés du reste de la population. Nous les qualifions de persécutés. Les Allemands, après l'occupation de la zone dite libre et au fur et à mesure de l'affaiblissement du régime vichyssois ne feront plus de distinction entre Juifs français et étrangers. Leur but est l'anéantissement physique de tous les Juifs. Ce sort programmé les distingue de celui des résistants arrêtés ou des S.T.O ou réfractaires.

L'administration française, tant policière que judiciaire, collabore avec le régime de l'Etat français, exécute ses ordres, souvent avec zèle. A Nice, le préfet Ribière applique rigoureusement les directives gouvernementales, et va souvent au devant d'elles. En août 1942, sous ses directives, il fait arrêter 510 Juifs, hommes, femmes et enfants, en vue de leur déportation à Drancy. C'est la police d'Etat du département qui exécute cette mission.

A partir de cette date, la perception des événements par la population, les autorités ecclésiastiques, puis administratives change. Les Alliés libèrent l'Afrique du Nord<sup>108</sup>, la zone dite libre est occupée le 10 novembre 1942, à l'Est l'armée de Von Paulus est écrasée à Stalingrad, l'armée de Rommel est vaincue en Libye, la Sicile échappe à l'autorité de Mussolini.

L'opinion de la population choquée à la suite des déportations d'août 1942, puis les prises de position du clergé, contribuent au ralentissement, voire à l'arrêt des déportations, à Nice. L'arrivée des Italiens en novembre 1942 change totalement et favorablement la situation des Juifs. A cela s'ajoute la venue, en janvier 1943, du nouveau préfet Chaigneau qui s'oppose aux demandes allemandes de collaboration aux persécutions.

Quel est le bilan, à la fin de la guerre, des événements relatés dans les pages précédentes ?

Dans un premier temps, une chape de silence couvre le sort des Juifs. La France, libérée de l'oppression allemande, panse ses plaies. Pendant qu'en Allemagne les forces d'occupation procèdent à la chasse aux Nazis et à la dénazification, en France l'épuration est en marche, avec vigueur mais aussi parfois avec des excès. Nice n'échappe ni à l'une, ni à l'autre de ces réactions. La chasse aux collaborateurs, d'abord énergique, puis plus modérée a

---

<sup>107</sup> Union générale des Juifs de France, instaurée par Vichy, regroupant obligatoirement toutes les organisations juives.

<sup>108</sup> Débarquement allié en A.F.N. le 8 novembre 1942, reddition à Stalingrad le 31 janvier 1943, Rommel abandonne son armée le 13 mai 1943, débarquement en Sicile le 10 juillet 1943,

lieu dans les Alpes-Maritimes comme dans toute la France. Le retour de rescapés des camps de la mort est discret, mais aucune action de vengeance de leur part n'est signalée. Pourtant, leur vécu est terrifiant.

Nous sommes de ceux qui considèrent l'homme comme une création unique pour chaque être. Aussi, il nous est contraire de traduire le sort des déportés et des rescapés en pourcentages ou en chiffres. Pourtant, comment présenter autrement ces destins sinon par des représentations quantitatives, ignorant ainsi la particularité de chaque être humain ?

Pour l'ensemble de toutes les déportations en Europe, Georges Wellers<sup>109</sup> estime le nombre de déportés à 4 803 393 personnes, dont 288 074 survivants, soit 5,7%. Il précise que ces chiffres ne correspondent pas au nombre total des victimes, ils proviennent de sources allemandes<sup>110</sup>.

Pour établir une échelle de comparaison de « l'efficacité » des mesures de déportation et de mise à mort des Juifs entre notre pays et d'autres Etats<sup>111</sup>, notons qu'en Pologne la population juive représentait un dixième de la population totale, soit 3,3 millions de personnes juives dont 50 000 survécurent, soit 1,5%. L'exemple polonais est le cas le plus extrême. Hollande 14,29%, en Belgique 44,45%, en Hongrie 50% de la population juive survécurent.

L'évaluation de la population juive d'avant guerre en France, est donnée pour environ 300 000 personnes<sup>112</sup>, chiffre auquel il faut ajouter les réfugiés étrangers venus avec l'exode de 1940. Pour la France, d'après Serge Klarsfeld, 72 721 Juifs sont morts en déportation, soit 24,24%, dont les deux tiers étaient étrangers<sup>113</sup>. Le pourcentage de la totalité des Juifs de nationalité française déportés est de 7,23%. Les rescapés sont estimés à moins de 2 000<sup>114</sup>, soit 2,7% de la totalité des déportés, Français et étrangers.

Dans les Alpes-Maritimes, de 1940 à 1944, la population juive est estimée à 25 000 personnes, dont 3612 furent déportés, soit 14,49%. Nous n'avons pas de chiffres spécifiques des retours de survivants pour les Alpes-Maritimes. Il ressort de ces données qu'en France, le pourcentage de déportés par rapport à la population concernée est de 21,8%, et à Nice 14,49%, soit respectivement 78,20% et 85,51% de survivants.

Comment expliquer ces particularités ? La conjonction de plusieurs facteurs a joué, sans que l'on puisse vraiment les classer par ordre d'importance, à une exception près : le rôle des Allemands que nous évoquerons en dernier.

L'opinion des Français sur les Juifs est quelquefois hostile, peu amicale, allant de l'indifférence à la compréhension, et dans ces temps exceptionnels, à la compassion. Le socle d'humanisme reste intangible chez beaucoup de nos concitoyens, en dépit du matraquage de haine pendant la guerre de la presse écrite et la radio, tout deux sous la domination et la censure de l'Etat. 1 494 médailles des Justes décernées en France après les hostilités attestent de la solidarité de beaucoup de personnes.<sup>115</sup>

Le premier élément d'explication du nombre moins important d'arrestations de Juifs en France que dans d'autres pays peut trouver ainsi son explication. Elle n'est pas absolue. Reste à déterminer pourquoi à Nice et dans les Alpes-Maritimes les arrestations sont moins nombreuses en pourcentage que dans d'autres grands centres tels que Marseille par exemple. Nous ne pouvons donner d'explications définitives. Toutefois, notons que les Juifs des Alpes-Maritimes sont en majorité des Juifs étrangers à cette ville et au département, habitués au contact des étrangers. De ce fait, ils ne vivent pas groupés, mais dispersés dans toute la région, ce qui a du faciliter leur immersion dans un milieu diffus.

---

<sup>109</sup> Georges Wellers, *Mémoire du Génocide*, ouvr. cité, néo-mythomanie des nazis, page 571

<sup>110</sup> Rapport de l'Inspecteur de la statistique du Reich Korherr à Himmler,

<sup>111</sup> Tous les chiffres de ce paragraphe proviennent de la recherche de Raul Hilberg, *La destruction des Juifs d'Europe*, ouvr. cité, page 903

<sup>112</sup> *Le Monde Juif*, France 1940 -1945, C.D.J.C. N° 162, page 121

<sup>113</sup> Raul Hilberg, ouvr. cité, page 567

<sup>114</sup> Source *Quid 2001*, page 688 A

<sup>115</sup> Lucien Lazare, *Le livre des Justes, Histoire du sauvetage des Juifs par des non-Juifs en France, 1940-1944*, J.C. Lattès, Paris, 1993, pages 237-261.

A Marseille, par contre, ce sont surtout des Juifs qui habitent de longue date dans cette ville, souvent groupés par quartier et plus faciles à détecter. A cela s'ajoute la proximité du camp des Milles, grand « réservoir » de personnes avec peu de moyens, à la merci de l'arbitraire administratif, lui-même soumis à la pression des supérieurs demandant la « fourniture » de nouvelles victimes. Dans les Alpes-Maritimes, la concentration d'un nombre important de Juifs à Saint-Martin-Vésubie donne un exemple *a contrario* de la dangerosité d'un groupement important de personnes, plus facile à capturer.

Les autorités françaises obéissaient parfois rigide, quelquefois avec laxisme aux ordres du gouvernement de Vichy. Ainsi, les rafles d'août 1942 en zone dite libre sont exécutées avec relativement peu d'enthousiasme. Les rapports de Police cités font état du manque d'empressement des forces de l'ordre et du peu de « rendement » des rafles. Les objectifs fixés ne sont jamais atteints. Le frein à l'exécution des missions vient plus souvent de la base que du haut de la hiérarchie policière. Certains inspecteurs font du zèle, d'autres prennent des risques pour avertir les personnes concernées. Ainsi, avertis par la gendarmerie locale, il nous fut possible de quitter rapidement notre lieu de résidence en 1942.

Le clergé a également contribué au sauvetage de Juifs. Très rapidement, des communautés protestantes à Nice délivrent de faux certificats de baptême, puis, après la rafle de l'été 1942, l'Eglise catholique apporte un soutien appréciable. Après la guerre, lorsque le bilan sur cette période devient possible avec le recul, on s'aperçoit que les « ouailles » ont plus contribué au sauvetage spontané de Juifs que beaucoup de leurs « pasteurs ».

L'action discrète de nombreuses familles cachant des enfants a aussi été déterminante. Enfin, l'action souterraine de l'Evêché de Nice, déjà évoquée, a grandement contribué au sauvetage de nombreuses vies d'enfants.

L'attitude des Italiens de novembre 1942 à septembre 1943 a permis à de nombreux Juifs de vivre pendant ce délai presque normalement, L'absence quasi-totale de sentiments antisémites du peuple italien a facilité les autorités d'occupation à prendre une attitude louvoyante envers leur allié germanique, protégeant les Juifs de l'emprise des nazis et de l'extermination.

Les choses changent radicalement à partir de septembre 1943 avec l'occupation des Alpes-Maritimes par les troupes du Reich, et l'équipe spécialisée de chasseurs de Juifs de Brunner. La moyenne d'arrestations par jour est de 23,13, elle va tomber à 5,8 après le départ de ce commando. La Police française ne collabore d'aucune façon à ces actions, ni pendant, ni après la présence de cette formation.

Tout au début de cette recherche, nous avons reproduit les motivations des diverses théories antisémites.<sup>116</sup> Le but allemand est la destruction des Juifs. L'endoctrinement par la propagande nazie de la haine du Juif pendant toute la décennie de leur règne produit à ce moment son plein effet désastreux sur leurs ressortissants. C'est pendant le temps de leur présence que le plus grand nombre de victimes a été constaté. Malgré les aides évoquées, la population locale, totalement terrorisée par les brutalités germaniques, et obligée de s'abriter elle-même, est impuissante. Le cauchemar ne va prendre fin qu'avec la Libération et avec l'arrivée des troupes alliées.

Ce résultat explique pourquoi Brunner a qualifié son travail à Nice « d'échec ». Serge Klarsfeld commente ainsi ces événements : « Comment expliquer cet échec, sinon, par le fait que les Allemands dépendent du concours des forces de Police française quand ils veulent s'emparer des Juifs en masse ? Ce n'est pas seulement la volonté de camoufler l'action allemande derrière celle des policiers français dans l'arrestation des Juifs qui a incité Knochen à négocier avec Vichy (...) c'est la certitude que, livrée à ses propres forces, au sein d'une population française qui leur est hostile en pareilles circonstances, la Gestapo n'aboutira qu'à de maigres résultats (...) On en a la preuve à Nice où la population se montre secourable aux Juifs quand elle les voit menacés par des bourreaux sans pitié ; où l'administration et la Police ne secondent pas les efforts de la Gestapo, qui ne leur demande même pas, car elle les sait

---

<sup>116</sup> Page 3, Raul Hilberg, ouvr. cité, page 16

opposées aux mesures extrêmes contre les Juifs, et n'est pas en mesure de les contraindre à agir de connivence avec elle ». <sup>117</sup>

Cette appréciation des circonstances nous démontre un aspect de ces constatations : lorsque les forces de Police françaises prêtent leur concours à l'arrestation des Juifs, le résultat est « positif ». Les rafles de l'été 1942, tant en zone occupée qu'en zone libre le prouvent<sup>118</sup>. Il est vrai que les Juifs avaient une grande confiance, dans leur ensemble, en la protection de la France et s'étaient laissé surprendre. Il est juste de rappeler que certains policiers de la région rechignaient à cette besogne, et la faisaient sans conviction, ou même prévenaient les Juifs afin qu'ils puissent fuir.

L'autre aspect du commentaire de Serge Klarsfeld nous montre combien les Allemands étaient dépendants des forces françaises de Police pour l'accomplissement de leur projet. Il nous montre aussi l'importance du poids de la mentalité de la population environnante par rapport aux Juifs. Ainsi, en Pologne, l'hostilité aux Juifs était quasi générale, les déportations massives et sans compassion. Au Danemark la situation était à l'opposé de celle de la Pologne, et « seulement » 1000 juifs ont subi le sort de la déportation. Le Roi a donné l'exemple en portant lui-même, en guise de protestation, l'étoile jaune.

### • La perception de ces événements par l'opinion après la guerre

Comment ces événements sont-ils perçus après la guerre ? Il nous a paru intéressant d'observer l'évolution de la conscience collective sur ce qui s'est passé, l'empreinte qu'ont laissé sur les esprits les faits relatés, le travail de mémoire que le temps a permis, le rapport direct entre un passé récent et son interprétation.

Comment sommes nous passés par les différentes phases que nous allons évoquer maintenant : l'aphasie, l'amnésie, l'anamnèse, la rémanence ?

Après la libération, une longue période de silence sur les déportations de Juifs s'écoule. Simone Veil, interrogée à ce sujet a dit « qu'il n'y avait pas d'oreilles pour écouter notre vécu, et pas de paroles pour le décrire ». De plus, cette narration était si invraisemblable que les déportés survivants rencontraient souvent du scepticisme ; on ne pouvait croire en de pareilles horreurs, leur souffrance n'était pas partageable, ils préféraient se taire.

Elie Wiesel, après avoir évoqué la résistance a des paroles amères sur cet aspect de l'après-guerre : « L'héroïsme des uns voile la lâcheté des autres. Il dissimule surtout la souffrance des victimes, trop aisément sacrifiées par une France officiellement battue et passive, sinon installée dans la collaboration. Il est plus commode de montrer le courage de valeureux combattants clandestins que l'humiliation et l'affliction de Juifs pourchassés aussi bien par les Allemands que par leurs complices de la gendarmerie et de la police. Les lettres de dénonciations, le Vel'd'Hiv, tabou. Les rafles, tabou. Gurs et Drancy, tabou. La déportation d'enfants juifs, tabou »<sup>119</sup>.

A la fin de la guerre, la France accorde une priorité à la reconstruction matérielle du pays ; De Gaulle veillait à la réconciliation nationale et mettait la Résistance en exergue. Il fallait oublier la collaboration en faisant admettre l'omniprésence de l'opposition à l'Allemagne vaincue.

Entre-temps, il y eut la déclaration de Jean XXIII sur le *pro perfidis judaeis* en 1959, supprimant la référence au peuple déicide, Vatican II, et la publication de la prière de ce Pape<sup>120</sup>. Ces événements allaient faire, lentement certes, leur chemin dans les esprits.<sup>121</sup>

<sup>117</sup> Serge Klarsfeld, *Hôtel Excelsior* ouvr. cité, page 63

<sup>118</sup> La Police d'Etat française comptait 120.000 membres, la Gestapo, pour l'ensemble du territoire, 3.000 collaborateurs.

<sup>119</sup> Elie Wiesel « *Tous les fleuves vont à la mer* » page 235

<sup>120</sup> « *Nous sommes aujourd'hui conscients qu'au cours de beaucoup, beaucoup, de siècles, nos yeux étaient si aveugles que nous n'étions plus capables de voir la beauté de ton peuple élu, ni de reconnaître dans le visage les traits de nos frères privilégiés. Nous comprenons que le signe de Caïn soit inscrit sur notre front. Au cours des siècles notre frère Abel était couché ensanglanté et en pleurs par notre faute, parce que nous avons oublié ton*

La France entre dans une ère de prospérité, la guerre des Six Jours en 1967<sup>122</sup> suscite des mouvements de sympathie envers les Juifs, sans que l'on en définisse les ressorts véritables.

En 1962 Jules Isaac publie « *L'enseignement de la haine et du mépris* ». Ces exemples montrent que l'écoute est toujours absente, mais, comme pour les malades anesthésiés après un choc traumatique, elle va se réveiller doucement. Le monument documentaire de Serge Klarsfeld « *Mémorial de la Déportation des Juifs de France* »<sup>123</sup> paraît en 1978. Le fait qu'il paraisse à compte d'auteur démontre le peu d'intérêt que portent les éditeurs, donc le public jusqu'à la fin des années soixante-dix, au problème de la déportation.

L'arrivée de Rassinier et de Faurisson sur la scène médiatique en 1978 coïncide avec l'arrivée et la montée en puissance du Front National de Le Pen, et à la suite les slogans tels que « *A Auschwitz, on n'a gazé que les poux... le détail de l'Histoire*<sup>124</sup>, etc ». Peut-être certains membres de ces mouvements ultranationalistes ne supportaient pas la vérité sur ces sombres années par amour aveuglé de leur patrie. A la même époque, *l'Express* publie une interview de Darquier de Pellepoix<sup>125</sup> qui ne regrette rien, et choque bien des consciences.

La longue période de silence s'achève, paradoxalement, avec l'apparition de ce mouvement de pensée négationniste. C'est à partir de cette période que les réactions outrées de philosophes, écrivains, politiques, journalistes et anciens résistants se font de plus en plus fréquentes. L'omerta prend fin. La nouvelle génération se penche sur le passé de ses parents et leur demande de raconter ce qu'ils ont vécu. Les programmes scolaires, jusque-là assez discrets sur le sujet des persécutions devient plus explicite, mais sont souvent placés en fin d'année scolaire, voire escamotés selon la sensibilité de l'enseignant.

Des films sont produits. *Le Chagrin et de la Pitié* (Max Ophuls 1971), longtemps refusé à la télévision, *L'Holocauste*, d'abord interdit sont diffusés pour la première fois en 1979. *La Liste de Schindler*, *Shoa*, *Au revoir les Enfants*, pour ne citer que les plus connus. Elie Wiesel obtient le prix Nobel de la Paix en 1986 pour ses écrits. *La Nuit* rédigé à la fin de la guerre est publiée grâce à l'intervention insistante de François Mauriac, en 1958 ; Primo Levi écrit « *Si c'est un homme* », rédigé presque en même temps, publié en Italie en 1958, traduit en français en 1987 et publié en 1994 seulement. « *Le dernier des Justes* » d'André Schwarz-Bart obtient le Prix Goncourt et un tirage de 620 000 exemplaires. C'est le véritable précurseur du devoir de mémoire.

*Yad Vashem*<sup>126</sup> reconnaît de plus en plus de personnes non juives, appelées « *Justes* » qui ont aidé à la survie de Juifs persécutés en France. Le nombre des « *Justes* » reconnus va en augmentant : 34 de 1964 à 1969, 123 de 1970 à 1980, 328 de 1980 à 1989, et 1009 de 1990 à 1999<sup>127</sup>.

Les actes de repentance se multiplient en France et en Allemagne. Le Président Chirac reconnaît officiellement le rôle de l'Etat de Vichy dans la persécution des Juifs, le conseil de l'Ordre des Avocats de Paris adopte le 13 mai 1997 une résolution reconnaissant sa responsabilité vis-à-vis des avocats juifs étrangers radiés sous le régime de Vichy, on découvre la rôle de la SACEM<sup>128</sup>, « escamotant » les droits d'auteurs juifs, le Conseil de

---

*amour. Pardonne-nous la malédiction que nous avons injustement attribuée à leur nom de Juif. Pardonne-nous de t'avoir crucifié une deuxième fois, en eux, en ta chair, parce que nous ne savions pas ce que nous faisons »*

<sup>121</sup> Entre-temps,(2002) l'Espiscopat espagnol demande la sanctification d'Isabelle la Catholique qui nomma les inquisiteurs et expulsa les Juifs d'Espagne.

<sup>122</sup> 10 juin 1967

<sup>123</sup> Serge Klarsfeld, *Le Mémorial de la déportation des Juifs de France*, Paris, B.P.137.16

<sup>124</sup> septembre 1988

<sup>125</sup> Deuxième Commissaire aux affaires juives sous le gouvernement de Pétain.

<sup>126</sup> Organisation de Jérusalem, destinée à rechercher et à honorer des non Juifs qui ont aidé les Juifs.

<sup>127</sup> In Thèse de Michèle.Merowka, ouvr. cité, page 394

<sup>128</sup> Société des auteurs et compositeurs et éditeurs de musique

l'Ordre des Médecins<sup>129</sup>, lors de la réunion des 280 présidents et secrétaires généraux, le professeur Glorion<sup>130</sup> rendait publique une déclaration de repentance, pour l'attitude du Conseil de l'Ordre à l'égard des médecins Juifs sous le régime de Vichy.

La rémanence du passé surgit, mais l'intensité grandissante des commémorations ne suffit pas. « Ne travaillons pas qu'à remplir la mémoire, et laisser l'entendement et la conscience vide ». <sup>131</sup> Il faut que le passé serve à laisser les consciences éveillées, l'enseignement de l'Histoire est un des vecteurs des plus efficaces. Le souvenir et la vie ne font qu'un, si l'on détruit l'un, on détruit l'autre. Il n'y a pas d'avenir sans mémoire. Le chemin parcouru entre le lieu de naissance, dont il a du fuir, la résidence et sa situation, qu'il a du abandonner, le séjour en Italie, d'où il est expulsé, le passage de la frontière française, d'où il est refoulé, traîné en correctionnelle, où il est condamné, la prison, où il est incarcéré, l'assignation à résidence ou le camp de concentration français, où il n'est pas en sécurité, l'arrestation, le passage à l'Hôtel Excelsior, puis Drancy, les chambres à gaz d'Auschwitz, et d'autres qui ont pu y échapper, quels destins pour les Juifs fugitifs. L'important, est de sauvegarder cette mémoire, pour que les suppliciés ne soient pas assassinés une deuxième fois. La sécurité de l'avenir de tous est dans la connaissance de ce passé<sup>132</sup>.

N'oubliez pas que cela fut,  
Non, ne n'oubliez pas :  
Gravez ces mots dans votre cœur.  
Pensez-y chez vous, dans la rue,  
En vous couchant, en vous levant ;  
Répétez-les à vos enfants.  
Ou que votre maison s'écroule,  
Que la maladie vous accable,  
Que vos enfants se détournent de vous. <sup>133</sup>

---

<sup>129</sup> Déclaration du 16 juillet 1995 : » L'Ordre, pouvoir administratif glacial et sans visage, relayait sans état d'âme les idées et les mesures de Vichy. Courroie de transmission du régime, il a répercuté le statut des Juifs du 3 octobre 1940, respectant dans l'esprit et à la lettre son décret d'application du 3 août 1941.

<sup>130</sup> Bruno Halioua, « *Blouses blanches, étoiles jaunes* », 2000, Liana Levy, page 12

<sup>131</sup> Montaigne, *Essais*, I XXV

<sup>132</sup> Frank Pavloff, *Matin brun*, Cheyne, 2002, 11 pages, 1€.

<sup>133</sup> Prmo Levy, *Si cet un homme* Robert Laffont, 1996, page 11